

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-deuxième séance – Samedi 12 décembre 2020, à 22 h 45

### **Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 22 h 45 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat*, *MM. Simon Brandt* et *Timothée Fontolliet*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2020, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 12 décembre 2020 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h 30 et 22 h 15, lundi 14 décembre 2020 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 15 décembre 2020 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2021 (PR-1415 A/B/C)<sup>1</sup>.

### *Troisième débat*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le troisième débat porte sur la version du budget amendée en deuxième débat telle que nous en avons donné lecture au préalable. Une série d'amendements ont été déposés; nous les avons numérotés en suivant l'ordre du deuxième débat.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du Parti socialiste, des Vert-e-s, d'Ensemble à gauche, du Parti démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du Mouvements citoyens genevois qui porte sur la procédure du troisième débat et demande la clôture du débat, c'est-à-dire une seule prise de parole par auteur des amendements, et ensuite nous procéderons au vote, amendement par amendement.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 68 oui contre 1 non.

---

<sup>1</sup> Rapports, 3850.

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel,*

*politique publique 32, Culture, autres,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (OCG, page 26, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 31, qui est donc le premier de ce troisième débat, a été déposé par le Parti libéral-radical; il est identique à un amendement déjà déposé et refusé en deuxième débat. Il demande une augmentation de 100 000 francs de la subvention destinée à l'Orchestre de chambre de Genève. Cette augmentation serait compensée par une coupe équivalente sur le groupe de comptes 31 qui concerne les biens, services et autres charges d'exploitation.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** On vient de me donner le document de synthèse des amendements du troisième débat et je ne sais que penser, car il y a des groupes qui veulent voter tout de suite. Le premier de ces amendements reprend celui de tout à l'heure sur l'Orchestre de chambre de Genève. Il demande une augmentation de 100 000 francs de la subvention octroyée à cet orchestre et répond à la condition posée, à savoir qu'il mentionne spécifiquement que la compensation équivalente doit être faite dans les groupes de comptes 31 du département de la culture et de la transition numérique. Voilà le deal que nous avons accepté pour que cet amendement puisse passer.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 49 non contre 25 oui (1 abstention).*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel,*

*politique publique 32, Culture, autres,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (OSR, page 26, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 32, également déposé par le Parti libéral-radical, demande une augmentation de 75 000 francs correspondant au rétablissement à son montant initial de la subvention destinée à l'Orchestre de la Suisse romande. Cette augmentation serait compensée par une coupe équivalente sur le groupe de comptes 31 qui concerne les biens, services et autres charges d'exploitation.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pendant le deuxième débat sur ce projet de budget, à coups de petits grignotages, on en est venus à mettre en balance l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) avec d'autres musiques: créatives, contemporaines, etc. On a commencé à opposer les orchestres entre eux, ce qui paraît tout à fait insensé au Parti libéral-radical. Nous vous avons rappelé que le Canton donnait aussi des subventions à l'OSR et que, s'il voit la Ville réduire sa propre ligne budgétaire consacrée à cet orchestre, il ne se privera pas de faire de même. Toujours selon le même deal qui m'a été imposé – et qui n'a visiblement pas suffi pour l'amendement précédent – la compensation équivalente serait faite dans les groupes de comptes 31 du département de la culture et de la transition numérique. Nous espérons que notre amendement va passer, cette fois, pour la musique et pour l'OSR! Merci!

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 27 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 15, Service 5001, Direction,*

*politique publique 54, Famille et jeunesse,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (Refuge de Darwyn, page 31, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 33, déposé par le Parti libéral-radical, demande une augmentation de 25 000 francs correspondant au rétablissement de la subvention destinée au Refuge de Darwyn, qui avait été annulée entre le projet de budget initial et sa version amendée. Cette augmentation serait compensée par une diminution équivalente des groupes de comptes 31 qui concernent les biens, services et autres charges d'exploitation au sein du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Le Parti libéral-radical a très bien entendu l'appel du pied d'Ensemble à gauche. Nous avons redéposé cet amendement en proposant, pour compenser, une coupe équivalente dans les groupes de comptes 31 du département concerné. Nous espérons que ce sera acceptable pour vous, Mesdames et Messieurs, car comme certains d'entre vous ici le Parti libéral-radical pense que les animaux sont très importants. Si on n'aime pas les animaux, on n'aime pas les êtres humains!

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 28 oui (2 abstentions).*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 15, Service 5001, Direction,*

*politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert*

*(Société coopérative Armée du Salut Œuvre sociale-Accueil de nuit, page 31, Subventions)*

*(Hébergement d'urgence, page 31, Subventions)*

*(Association Centre de contact Suisses-immigrés, page 31, Subventions)*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 17, Service 5007, Service social,*

*politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert*

*(Actions sociales exclusion (Square-Hugo), page 32, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 34, déposé par l'Union démocratique du centre, est identique à celui que nous avons traité tout à l'heure en deuxième débat et qui a été refusé. J'en rappelle la teneur, qui est un peu complexe car il s'agit en fait d'un quadruple amendement. Il porte en effet sur quatre subventions qui ont été augmentées entre le projet de budget 2021 déposé initialement par le Conseil administratif et sa version amendée. Cet amendement demande l'annulation non pas de ces subventions elles-mêmes, mais de leur augmentation, c'est-à-dire l'annulation du prélèvement équivalent fait sur le Fonds Zell.

Premièrement, il demande une diminution de 300 000 francs correspondant à la suppression de l'augmentation de la subvention pour la société coopérative Armée du Salut Œuvre sociale-Accueil de nuit.

Deuxièmement, il demande une diminution de 250 000 francs correspondant à la suppression de l'augmentation de la subvention pour l'hébergement d'urgence.

Troisièmement, il demande une diminution de 190 000 francs correspondant à la suppression de l'augmentation de la subvention pour l'association Centre de contact Suisses-immigrés.

Quatrièmement, il demande une diminution de 220 000 francs correspondant à la suppression de l'augmentation de la subvention pour le Square-Hugo.

Au total, ce quadruple amendement de l'Union démocratique du centre demande donc une diminution de 960 000 francs, montant correspondant au prélèvement équivalent fait sur le Fonds Zell.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Cet amendement, redéposé en troisième débat, vise seulement à rappeler le caractère discutable – et peut-être illégal – du prélèvement de 960 000 francs sur le Fonds Zell. L'Union démocratique du centre demande formellement au Service des affaires communales (SAFCO) d'examiner la validité de ce prélèvement et de se prononcer sur ce point.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 51 non contre 24 oui (1 abstention).*

*Secrétariat général.*

*Page 20, Service A004, Relations extérieures, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator; page 33, Subventions).*

**La présidente.** Enfin, l'amendement 35, qui est le dernier de ce débat budgétaire, émane du Conseil administratif. Il est identique à celui que nous avons traité tout à l'heure en deuxième débat et qui a été refusé. Il demande une augmentation de 25 000 francs de la subvention pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator, diminuée d'autant entre le projet de budget 2021 déposé par le Conseil administratif et sa version amendée; il s'agit donc de rétablir le montant prévu dans le projet de budget initial. Cette augmentation serait compensée par une coupe équivalente sur le groupe de comptes 31 qui concerne les biens, services et autres charges d'exploitation.

**M. Sami Kanaan, maire.** J'ai déjà expliqué l'importance de cet amendement tout à l'heure. Soyons honnêtes: en tant que tels, ces 25 000 francs ne manqueront pas de manière existentielle à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator. Cependant, le montant de la subvention initialement prévue dans le projet de budget 2021 fait partie des accords plus larges que nous avons conclus avec la Confédération et le Canton sur la Genève internationale; je rappelle, à cet égard, que la Confédération finance aussi des projets importants de la Ville de Genève. Ce n'est donc pas l'ampleur du montant qui compte ici, mais le fait qu'on avait promis comme le Canton une subvention de 100 000 francs pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator. Je pense qu'un partenaire fiable doit tenir ses engagements.

Je comprends qu'il y ait un certain malaise autour de cette histoire, mais je me suis engagé auprès de plusieurs d'entre vous, Mesdames et Messieurs, à faire

devant la commission des finances une présentation détaillée de l'évolution de ce projet pour rassurer ceux et celles qui auraient des doutes – et je les comprends car, à l'origine, cette fondation était effectivement susceptible de provoquer des questionnements, mais elle évolue dans le bon sens. Je vous remercie donc de voter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 43 oui contre 32 non (1 abstention).

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous avons traité tous les amendements de ce troisième débat. Il n'y a pas d'impact sur les résultats qui vous ont été annoncés au préalable mais, pour la bonne forme, j'attendrai quand même la version définitive des délibérations de ce projet de budget 2021 pour les mettre aux voix. Dans l'intervalle, nous passons aux déclarations du Conseil administratif et aux prises de position finales des groupes à l'issue de ce débat budgétaire.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, ce marathon budgétaire touche à sa fin. Même s'il est tard, je tiens à remercier tout particulièrement les employés de l'administration qui ont suivi nos débats tout au long de la journée et qui ont permis leur bon déroulement. Je remercie en particulier, pour le travail intense réalisé afin que nous puissions travailler aujourd'hui, l'équipe de la Direction financière dirigée par M. Samuel Blanchot, le Service du Conseil municipal placé en cette fin d'année sous la conduite de M<sup>me</sup> Valérie Hénot, ainsi que M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice du département des finances, de l'environnement et du logement, M. Philippe Krebs, directeur adjoint, et toute leur équipe. J'aimerais encore remercier le secrétaire général M. Gionata Buzzini et le secrétaire général adjoint M. Olivier-Georges Burri.

Je tiens aussi à remercier au nom du Conseil administratif celles et ceux qui ont contribué en amont à la préparation de ces débats: M. Omar Azzabi, président de la commission des finances, et M<sup>me</sup> Dalya Mitri Davidshofer, rapporteuse de majorité, dont je salue la qualité du rapport réalisé dans des circonstances particulières. (*Applaudissements.*)

Bien entendu, un grand merci à M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente du Conseil municipal, qui a dirigé nos débats d'une main de maître. Je vous félicite, Madame la présidente! (*Applaudissements.*) Je remercie également le premier vice-président et la deuxième vice-présidente, ainsi que les secrétaires du bureau, de vous avoir si merveilleusement secondée.

Enfin, je remercie tout le personnel qui nous a permis de nous sustenter et qui a veillé à notre sécurité durant cette journée: tant la police municipale que

le personnel de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Merci, c'est essentiel! (*Applaudissements.*)

Je serai bref en ce qui concerne le budget 2021 de la Ville de Genève. J'ai bon espoir que ce projet de budget sera adopté ce soir, grâce à votre soutien et grâce à la cohésion dont vous avez fait preuve, Mesdames et Messieurs. Le Conseil administratif aura ainsi les moyens de mettre en œuvre les priorités que nous avons définies et de maintenir les prestations à la population – voire même de les augmenter. Je vous l'ai déjà dit, le monde culturel est en souffrance, le monde associatif également, tout comme les habitantes et les habitants de notre ville. Vous avez été à leur écoute, les appuis supplémentaires qui devraient leur être octroyés dans quelques instants constitueront certainement un soulagement bienvenu.

Vous vous rappelez que, ce matin, j'appelais de mes vœux des débats sereins, apaisés, respectueux et empreints d'écoute mutuelle. Eh bien, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, il semble que j'aie été entendu! Je vous en remercie – mais surtout, je vous félicite pour la tenue et la teneur de ce débat. Dans le contexte actuel, cet apaisement a une densité particulière qui tranche avec l'anxiété ambiante due à la crise sanitaire que nous traversons. C'est une respiration bienvenue. Les négociations ont été intenses, la teneur des débats de ce jour montre qu'elles ont porté leurs fruits. Je tenais encore une fois à vous en remercier.

J'ai la réputation, paraît-il, d'être un homme optimiste... C'est vrai, je suis convaincu que l'excellente teneur de ce débat budgétaire est de bon augure pour la législature qui commence. Mais j'espère surtout que la teneur des débats d'aujourd'hui sera synonyme d'une année 2021 qui ne ressemblera en rien – je l'espère aussi! – à l'année 2020. Je la souhaite bien différente de celle que nous venons de vivre, et je vous remercie encore pour votre attention. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Nous passons maintenant aux prises de position des groupes. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni, pour le Mouvement citoyens genevois.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons eu aujourd'hui des débats intenses et intéressants et ce projet de budget 2021 est maintenant sous toit. Le Mouvement citoyens genevois confirmera son vote du deuxième débat et le votera en troisième débat.

Je l'ai dit tout à l'heure, ce budget manque un peu d'ambition. Il ressemble beaucoup trop à celui de 2020, mais dans une situation complètement différente. Il y manque un certain nombre de choses. Nous nous attacherons en 2021



à les compléter – je fais notamment allusion ici à l’aide aux entreprises – et à nous assurer que les employés engagés par la Ville de Genève sont résidents de Genève. Nous devons aider nos concitoyens en difficulté, dont certains reçoivent des indemnités pour réduction de l’horaire de travail (RHT) qui équivalent à une diminution de 20% de leur revenu; d’autres sont d’ores et déjà au chômage, voire à l’Hospice général. Nous devons y être particulièrement attentifs. Nous devons vérifier que les mandats financés par nos investissements sont confiés en priorité aux entreprises de notre canton, qui emploient des employés de notre canton. C’est une nécessité aujourd’hui, dans cette crise sanitaire, économique et sociale. Nous devons veiller également à ce que nos jeunes puissent obtenir des stages.

Je pense que nous avons fait un bout du chemin, avec ce projet de budget 2021. Nous avons entendu les promesses faites par le Conseil administratif et par d’autres. Pour ces raisons, en vertu de ce que nous avons décidé, vu et entendu ce jour, nous pouvons confirmer notre vote du projet de budget 2021. Nous donnons rendez-vous à l’exécutif de la Ville de Genève en 2021 pour compléter ou améliorer ce qui sera nécessaire et, peut-être, ouvrir enfin une nouvelle ère en Ville de Genève. Je pense que c’est nécessaire, compte tenu de la situation, mais aussi du fait que les choses bougent, qu’elles évoluent.

Nous ne pouvons pas continuer à suivre le même trend que celui que nous venons de vivre à la fin de la législature précédente, avec une augmentation du budget chaque année sans qu’il y ait vraiment de prestations en plus – d’ailleurs, elles sont souvent à côté de ce qu’il faudrait faire. Nous comptons donc sur vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et sur le Conseil administratif pour pouvoir poursuivre dans la bonne direction et trouver des solutions plus adéquates pour l’avenir.

**La présidente.** Je donne la parole à M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa, pour le Parti socialiste.

**M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa (S).** Maintenir les prestations, assurer la couverture des besoins sociaux, investir dans la nécessaire et urgente transition écologique, renforcer le parc de logements abordables, soutenir les entreprises locales et durables, respecter nos engagements en maintenant les mécanismes salariaux, répondre aux besoins des milieux culturels et sportifs, tout cela dans un contexte de crise pandémique sans précédent, ce n’est pas de l’immobilisme absolu, du clientélisme ou du détournement, c’est être responsables, cohérents et justes. Certains critiquent un endettement irresponsable de la Ville. A ceux-là, nous répondons qu’en temps de crise il est du devoir de l’Etat de prendre ses responsabilités et, s’il le faut, de s’endetter pour relancer l’économie. Les Allemands

l'ont compris, les Français aussi – mais visiblement pas le Parti libéral-radical ni l'Union démocratique du centre, en Ville de Genève.

Le Parti libéral-radical n'hésite pas, cependant, par la voix de sa rapporteuse de minorité, à lâcher son «L» quand ça l'arrange. Même M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat libérale-radical, s'accorde avec le conseiller national socialiste Roger Nordmann pour que la Confédération donne tous les moyens nécessaires aux secteurs touchés par la crise, afin de les sauver. Allocations pour perte de gain (APG), indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT), loyers annulés, couverture par l'Etat des charges sociales des employeurs et de 100% des indemnités RHT... Ce n'est pas du libéralisme, c'est du socialisme! Oui, en temps de crise, on prend soudain conscience de l'importance du mot «solidarité» et de la nécessité du partage des richesses.

Le Parti libéral-radical juge que l'endettement coûtera cher à nos enfants. Non! Ce qui coûtera cher à nos enfants, c'est une vision à court terme et la catastrophe écologique à venir. Ce qui coûtera cher à nos enfants, c'est l'épuisement des ressources, la croissance effrénée et l'individualisme avant le collectif. Le Parti socialiste, comme je l'ai dit précédemment, se préoccupe lui aussi de l'économie et des entreprises, sans pour autant les opposer au service public; il s'en félicite encore plus aujourd'hui.

Dans son introduction, le rapporteur de minorité de l'Union démocratique du centre accusait la gestion de l'Etat – par des partis autres que le sien – d'avoir conduit à la crise sanitaire et écologique. Il est vrai que l'Union démocratique du centre a toujours été à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique... Son rapporteur regrette l'immobilisme, le copier-coller et le clientélisme, et il en profite pour moquer l'artisanat genevois. Ce qu'il appelle le clientélisme est, en réalité, un soutien courageux à une multitude d'associations et de contribuables genevois par le biais d'aides et de subventions qui, au final, sont souvent des salaires réinjectés ensuite dans l'économie. Non, la Maison des arts du Grütli n'est pas remplie de nababs, mais de travailleurs assidus et souvent précarisés dont les horaires dépassent largement ceux de l'Administration fiscale cantonale.

Je le répète, c'est essentiellement au niveau fédéral que les moyens peuvent et doivent être débloqués. Or qui les bloque? La droite, dont le Parti libéral-radical qui demande «à tout le monde» – je cite – de faire les efforts nécessaires. Par le terme «tout le monde», il faut entendre les fonctionnaires, la solidarité internationale, les associations LGBTQIA+... Tout le monde, sauf les entreprises, qui se sont enrichies grâce à la crise! Le «L» du Parti libéral-radical revient là comme par magie...

Les entrepreneurs – dont je fais partie – et les commerçants souffrent, mais geler les mécanismes salariaux ne sauvera pas l'économie. A tous les stades de notre vie, du matin au soir, le travail des employés de la Ville nous accompagne

avec une efficacité que beaucoup nous envient. On parle souvent de geler les mécanismes salariaux de la fonction publique municipale, mais on oublie que cela concerne 4182 personnes. Je ne ferai pas la liste de tous leurs métiers, car il est tard... Mais assumer les mécanismes salariaux, c'est le rôle d'un employeur exemplaire. Ce sont des salaires qui sont ensuite réinvestis dans l'économie locale. En temps de crises, dans un ménage, un salaire fixe peut faire toute la différence.

En conclusion, non, nous ne dépensons pas à tort et à travers! Des choix et des arbitrages sont faits. S'ils ne conviennent pas à la droite, ils conviennent visiblement aux Genevois et Genevoises, qui ont élu une double majorité de gauche au Conseil municipal et au Conseil administratif. Tout le monde sait que les temps à venir seront durs, pour les soignants, pour les proches de personnes malades, pour les entreprises, les indépendants, les travailleurs, les employés, etc. Il est d'autant plus important, dans ce contexte, d'assurer les prestations et de ne laisser personne sur le carreau. Solidaires, responsables et conscients des difficultés à venir, les socialistes soutiennent ce budget 2021. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je donne la parole à M. Eric Bertinat, pour l'Union démocratique du centre.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, comme nous le pensions, nous avons vécu une longue journée de débats pour rien ou pas grand-chose: un nouveau poste de délégué à l'économie. La majorité de gauche tient bien la barre et nous emmène vers le large, dans les profondeurs d'un océan de dettes, qu'il y ait crise sanitaire ou pas. Dans ce moment clé où les collectivités publiques devraient envisager des réformes, le Conseil administratif de la Ville de Genève se préoccupe avant tout de continuer à servir sa clientèle; on peut le lire à la page 131 du rapport PR-1415 A/B/C, au début de l'excellent rapport de minorité de mon collègue Vincent Schaller.

Plus que le clientélisme, c'est la thèse bien-pensante sur l'immigration qui agite la conscience de ce délibératif, alors que son coût augmente chaque année. Elle est formulée dans le langage politique ordinaire: l'immigration que nous subissons serait un phénomène à la fois inéluctable et positif, la «nouvelle ère» que vient d'évoquer mon collègue M. Sormanni. C'est là une thèse étrange, qui a pour conséquence de fermer la discussion qu'elle semble ouvrir. Si l'immigration est inéluctable au point d'incarner une fatalité, il n'y aurait qu'une politique possible, celle de l'adaptation au processus fatal. C'est admettre, en la matière, l'impuissance radicale du pouvoir politique dont l'exercice se réduit à reconnaître et à accepter cette figure du destin. La rhétorique sentimentale de la gauche

communale remplace ainsi le courage politique. La générosité abstraite au nom des grands principes et des bonnes intentions chasse tout souci de responsabilité. L'effet d'intimidation est ici maximal; tel est le grand chantage des bien-pensants. Il a pour effet principal de transformer la politique en une impolitique et, ce faisant, de désarmer tout débat.

C'est ainsi que la majorité de gauche de notre commune est amenée à détourner le Fonds Zell. Je pense sincèrement que les propos de Vincent Schaller sont corrects lorsqu'il observe l'usage qui est fait de cet héritage destiné au Service social de la Ville et réservé aux personnes âgées dans le besoin, pour reprendre les propos tenus tout à l'heure par M<sup>me</sup> Kitsos. L'exécutif en vient alors à se désengager de son aide en faveur de nos aînés en choisissant d'offrir une aide financière aux sans-abri, terme bien vague qui évite principalement l'application de la loi sur les étrangers. Je cite le rapport de minorité de l'Union démocratique du centre à la page 136 du rapport PR-1415 A/B/C: «Malgré ce prélèvement de 960 000 francs, les prestations de la Ville de Genève en faveur des personnes âgées ne seront pas améliorées en 2021. On peut même considérer que la Ville se désengagera de l'aide aux personnes âgées à concurrence de 960 000 francs.»

Je constate que la plupart des quarante-quatre autres communes genevoises se sont faites bien silencieuses... Elles ont été rassurées de voir les contorsions de la Ville de Genève pour trouver la somme de 2 millions de francs – dont une partie prise dans les poches de l'Association des communes genevoises (ACG) – afin de boucler une aide d'urgence offerte en grande partie à des personnes qui résident illégalement sur le territoire suisse, voire qui ne résident pas du tout en Suisse.

Ce budget 2021 est déficitaire à hauteur de 39 millions de francs. En réalité, le déficit est bel et bien de 49 millions de francs, mais on a tenu compte des frais d'entretien des routes que le Canton devrait nous verser et que la Ville considère comme acquis, alors que l'Etat ne les valide pas, nous le savons tous.

Durant de nombreuses années, nous subissons un budget déficitaire. Notre commune est victime, entre autres, des conséquences de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Cette réforme de la fiscalité des entreprises votée en 2019 inclut, pour Genève, un paquet de lois qui plombe et plombra durablement les budgets cantonaux et communaux. Un parfait raté, accompagné de promesses intenables qu'ont crues benoîtement les Genevois! Un raté de plus que nous devons aux partis au pouvoir.

En Ville de Genève, grâce à l'appui du Mouvement citoyens genevois et du Parti démocrate-chrétien qui accepteront ce budget 2021, nous aurons une augmentation de l'impôt communal – une augmentation mécanique, parce qu'il n'y aura pas d'autre issue. Cette augmentation de la fiscalité communale sera supportée essentiellement par la classe moyenne, celle qui travaille, paie ses impôts et ne reçoit que peu de subventions.

L'Union démocratique du centre, après avoir présenté un excellent rapport de minorité, a déposé de nombreux amendements qui ont tous été refusés. Elle s'est bien battue pour défendre sa politique. Voilà qui nous rassure presque et qui nous prouve que ce budget 2021 a tout pour être refusé. Au terme de cette journée, je ne voudrais pas oublier de mentionner les collaborateurs qui nous ont entourés dans la préparation du débat budgétaire et qui ont supporté nos discussions sans fin; l'Union démocratique du centre les remercie vivement pour leur travail. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie pour votre attention et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, malgré la dureté des temps actuels.

**La présidente.** Je donne la parole à M. Jean-Luc von Arx, pour le Parti démocrate-chrétien.

**M. Jean-Luc von Arx** (PDC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous arrivons au bout de ce parcours budgétaire qui n'a pas été si simple que cela, surtout en cette période difficile. Nous avons travaillé assidûment sur les chiffres du projet de budget 2021. Le Conseil administratif nous a tout d'abord présenté une première version chiffrée à la fin du mois de septembre dernier puis, un mois plus tard, il y a eu un rebondissement avec de nouveaux chiffres qui nous permettaient d'envisager les choses d'une autre manière.

Qu'est-ce qu'un budget? Vous le savez: un budget, c'est des estimations financières. Comme le disait M<sup>me</sup> Salerno à l'époque, c'est peut-être l'acte le plus important du Conseil municipal, mais ce budget n'est qu'une estimation. Très souvent, on peut arriver à des coûts effectifs moins importants que leur estimation et le résultat chiffré dans les comptes est donc meilleur. Jusqu'à présent, il y a eu des années comme ça. Mais cette année 2020 est l'une des pires que nous ayons connues, Mesdames et Messieurs! Cela est dû en partie au déficit que la Ville doit supporter, un déficit au maximum des possibilités autorisées. Nous allons dépenser pour les charges 1,242 milliard de francs, ce qui est énorme. Cela nous met dans une situation difficile pour les années à venir.

Cependant, nous avons vu le travail effectué par le Conseil administratif qui a pris ce budget très au sérieux dès le début, et cela, dans un esprit de travail commun au-delà même de certains clivages gauche-droite. Je rappelle ici que nous sommes un parti du centre – il prendra d'ailleurs ce nom prochainement – fier d'œuvrer à ce qui peut rassembler les gens et à ce qui correspond aux attentes de la population, ici à Genève. Pour ces raisons, nous voterons effectivement le budget 2021 après moult péripéties et discussions qui nous ont permis de l'accepter – même si ce fut difficile dans un premier temps, parce que les possibilités étaient très limitées.

Vous l'avez vécu encore aujourd'hui, Mesdames et Messieurs: il est très difficile d'arriver à trouver des solutions, tout simplement par manque d'argent. Alors, on a puisé dans le groupe de comptes 31. J'espère que cela ne mettra pas en trop grande difficulté ces comptes de fonctionnement très utiles et très importants pour chacun des départements municipaux. J'espère que les ponctions que nous avons prévu d'y faire – pour des montants relativement raisonnables – pourront se faire.

Le Conseil administratif, dans son projet de budget, a d'abord voulu assumer les prestations qu'il assumait jusqu'à présent. Je pense qu'il y est parvenu, mais le débat sur les mécanismes salariaux fut – en tout cas pour nous – un point d'achoppement. Nous reconnaissons le travail des fonctionnaires et nous pensons qu'ils sont indispensables pour leurs tâches au service de la population. Cependant, dans la situation actuelle difficile pour toutes les entreprises et les employés du secteur privé qui se voient privés de salaire, on pourrait considérer comme normal d'imaginer une mise en veilleuse uniquement de la progression salariale des fonctionnaires, sans aucune diminution. Mais ça, c'est un point de vue... Nous comprenons aussi que chacun fasse son job et que les syndicats défendent ce qu'il faut. Cependant, à un moment donné, quand il faut de l'argent, on doit bien aller le chercher quelque part pour pouvoir le consacrer aux besoins prépondérants.

Je passe à un autre point. Evidemment, dans l'élaboration d'un budget pareil, il faut stimuler son imagination. Or il n'y a pas beaucoup d'imagination dans ce budget 2021. Quelqu'un a utilisé tout à l'heure le terme de «copier-coller». Copier-coller, c'est reprendre le budget d'avant. Néanmoins, on est tout de même arrivés à certains résultats que je vais évoquer maintenant. Je tiens ici à remercier le Conseil administratif et surtout le département des finances, de l'environnement et du logement pour leur intelligence et leur ouverture d'esprit.

Le Conseil municipal, avec le Conseil administratif, a réussi à mettre en place un système de bons d'achat solidaires qui sera évalué par la suite. J'en profite pour rappeler aux citoyens qu'en se connectant directement sur [www.genevevneue.ch](http://www.genevevneue.ch) ils peuvent acquérir des bons d'une valeur de 20, 50, 100 ou 200 francs pour bénéficier d'un rabais de 20% dans certains commerces jusqu'au 15 janvier 2021. Cette action est limitée dans le temps, bien entendu, et fera l'objet d'une évaluation. Nous espérons qu'elle se passera bien et que le Conseil administratif pourra répéter l'opération, si la situation sanitaire actuelle perdure en 2021.

Avec la majorité des partis, nous sommes satisfaits de soutenir l'action des Transports publics genevois (TPG) pour les jeunes, que nous avons promue depuis le début par une motion au niveau cantonal. On constate que la mobilité douce, le fait d'éduquer les enfants à prendre le bus est une bonne chose pour nos concitoyens et concitoyennes.

Nous sommes satisfaits également que le programme de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) pour les indépendants soit mis en place, surtout en

cette période où il devait absolument être appliqué et où il est tout à fait adéquat que cela puisse se faire.

J'en viens au volet économique. En commission des finances, on a parfois entendu certains magistrats dire que l'économie n'était pas leur job, en un certain sens, mais que c'était plutôt le job du Canton. La Ville étant chargée de la culture et des services sociaux municipaux, l'économie n'était pas vraiment un domaine prépondérant pour eux, au fond. Or je salue la volonté de l'exécutif d'agir sur le plan de l'économie également, dans ce budget 2021. Je pense aux loyers offerts, pour certains mois, aux artisans et aux locataires de locaux commerciaux, dont des restaurants; il y a eu aussi la problématique des terrasses. Des mesures ont été mises en place afin de soulager les petits commerces dans le paiement de leurs factures.

En outre, le Parti démocrate-chrétien est très heureux que sa motion M-1552 – qui est d'ailleurs en cours d'examen en commission – ait pu être prise en compte rapidement, vu la situation économique actuelle. Je rappelle que cette motion demandait la création d'un poste de délégué à l'économie dans l'administration municipale. Nous espérons que ce trait d'union entre le Conseil administratif et les entreprises aura des effets importants et prégnants. Tout cela dans le but de soutenir – dans la mesure du possible et en ayant des idées – les entreprises et les entrepreneurs qui souffrent. Là encore, il faut stimuler l'imagination pour faire en sorte d'avancer le mieux possible.

Nous gardons à l'esprit la nécessité d'offrir certaines solutions pour faciliter la gestion des entreprises situées en ville de Genève. Sur ce point, je rappelle le rôle de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), qui non seulement octroie des crédits aux entreprises mais participe aussi à l'action pour le système de bons d'achat solidaires. Les entreprises peuvent également s'inscrire sur le site [www.genevevenue.ch](http://www.genevevenue.ch).

Je pense que nous pouvons aussi saluer le montant de 180 millions de francs prévu pour les investissements. C'est maintenant une période où il faut investir, car les taux d'intérêt sont encore bas. Nous avons beaucoup de travail à faire en ce qui concerne la problématique des locaux de la Ville de Genève. Je salue la volonté du Conseil administratif de prendre cette responsabilité-là. Peut-être ne parviendrons-nous pas à investir autant que ça, car il sera difficile de gérer tous les chantiers à la fois, mais c'est une autre histoire. Nous avons voté ces moyens, nous les avons, on peut donc aller de l'avant. Pour toutes ces raisons, je salue le travail effectué et l'état d'esprit dans lequel il a été effectué.

Je tenais aussi à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à l'organisation de cette journée et tous les membres de chaque parti, car j'ai trouvé la tenue des débats parfaitement correcte. Il y a eu quelques petites envolées lyriques tout

à fait normales dans un parlement comme le nôtre, mais on peut dire que cela s'est bien passé – même si nous ne sommes pas complètement sereins, vu la situation actuelle et le budget que nous avons à assumer. Nous garderons un œil très attentif sur l'évolution de la situation et les dépenses qui seront engagées, car nous sommes lucides et conscients du fait que le Conseil municipal devra faire face à un certain nombre de demandes de crédits supplémentaires. A cet égard, je demande au Conseil administratif de vraiment mesurer les priorités des investissements et des crédits d'étude qui pourraient être votés, parce que nous n'aurons pas forcément les moyens de soutenir tous les projets qui nous seront soumis.

Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien soutiendra et votera le budget 2021 de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je donne la parole à M<sup>me</sup> Brigitte Studer, pour Ensemble à gauche.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche votera le budget 2021. Nous sommes satisfaits que le maintien des mécanismes salariaux y ait été intégré, car nous nous étions battus pour que ce soit le cas. J'aimerais rappeler ici que le personnel aussi s'est mobilisé pour arriver à ce résultat. Nous sommes satisfaits également que l'urgence sociale ait été mieux prise en compte, même si on sait que ce ne sera pas encore suffisant.

Le travail sur ce deuxième projet de budget amendé a été réalisé d'abord en commission des finances, puis ici aujourd'hui. Je trouve que le budget a été enrichi, car nous y avons intégré plusieurs nouveaux projets, ainsi que des petits projets qui ne représentent pas forcément de grosses sommes, mais qui ont leur importance pour les jeunes dans différents quartiers. Il y a aussi des projets de proximité. Au niveau de la culture, on a pu améliorer certaines situations ou répondre à des déséquilibres qu'on ressentait. Les enjeux économiques et écologiques ont été pris en compte à travers le soutien à la mobilité et l'octroi d'investissements plus importants pour aller de l'avant par rapport à l'urgence climatique.

Par contre, le débat budgétaire peut aussi donner lieu à quelques regrets. Les projets et actions de certaines associations ou de certains services sont régulièrement remis en question. Je pense par exemple au travail des associations LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres, intersexué-e-s et *queer*), à l'allocation de rentrée scolaire ou encore à la solidarité internationale. Je ne peux que regretter que ces discussions recommencent chaque année et que nous n'ayons pas encore intégré collectivement, en tant que Ville, ces enjeux-là comme des acquis.



Je regrette également que nos débats, au lieu d'être une confrontation politique avec des désaccords, prennent plutôt la forme d'une accusation et consistent à jeter le discrédit sur telle ou telle position. Je déplore que nos discussions se déroulent parfois sur ce terrain-là.

Cependant, nous avons abouti à un budget 2021 que je trouve plus riche que ce matin. Espérons qu'il constituera une bonne base pour cette nouvelle année qui s'annonce forcément difficile. Il faudra être proactifs, anticiper, prévenir, répondre à la situation de crise qu'on vit déjà et qui perdurera inmanquablement durant les mois à venir. Il faudra travailler en lien avec la Confédération et le Canton. Bien sûr, en l'état actuel, il n'est pas encore possible de spécifier exactement où il faudra mettre quoi. Il s'agira d'élaborer de nouveaux projets, de déposer et discuter de nouveaux crédits pour répondre à une situation évoluant très rapidement.

Pour Ensemble à gauche, il est fondamental que la Ville de Genève reste à l'écoute des personnes en situation de pauvreté, voire de précarité, de même que des personnes qui ont vu leur revenu diminuer, qui sont au chômage partiel, qui ont perdu leur travail ou dont les entreprises ne pourront pas s'en sortir. Répondre à cela demandera beaucoup de réactivité de notre part. En ce qui concerne le personnel municipal, certains chantiers restent ouverts. Nous souhaitons que le Conseil administratif accepte des processus de concertation avec les partenaires sociaux. Je pense notamment à la problématique de l'internalisation du personnel de nettoyage et à celle de la gouvernance de la petite enfance, deux dossiers actuellement à l'étude. Par ailleurs, au début de l'année 2021 l'âge de la retraite passera de 62 à 64 ans. Cela provoque toute une série de problèmes qui n'ont pas encore été réglés, or la Ville a la responsabilité de le faire. Voilà encore un autre chantier ouvert...

Nous pensons toutefois que ce budget est un bon point de départ pour une année 2021 dont on ne sait pas très bien ce qu'elle sera. Cela va nous demander de l'ouverture, de la solidarité, de la responsabilité car il faudra réagir très rapidement, nous adapter et nous montrer très réactifs. Je souhaite que la Ville de Genève – c'est-à-dire le Conseil administratif et le Conseil municipal – ait la force et la capacité de répondre le mieux possible pour le bien de la population. Dans un premier temps, nous acceptons donc ce budget comme un bon point de départ. (*Applaudissements.*)

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**Le président.** Je donne la parole à M. Denis Ruyschaert, pour les Verts.

**M. Denis Ruyschaert** (Ve). Bonsoir! (*Rires.*) Nous sommes face à une crise financière, sociale, économique et sanitaire jamais vue depuis la Seconde Guerre mondiale. Les politiques néolibérales, appliquées depuis des décennies, ont augmenté les inégalités et la précarité. Le miracle économique des trente dernières années n'est rien d'autre que l'aggravation des inégalités, de la destruction du tissu social, des pollutions, de la destruction de notre biodiversité, de l'abattage des arbres et évidemment aussi de l'altération du climat. Le coronavirus n'a fait que révéler et accélérer ce désastre sociétal. Nous sommes donc dans une situation grave et durable. Nous devons fondamentalement changer ce modèle. Nous devons changer cette vision prédatrice du monde et entreprendre des actions pour vivre ensemble. Nous devons tendre vers une société plus apaisée, une société de bien-être moins consumériste et plus conviviale, une société plus solidaire et plus respectueuse.

Telle est l'ambition pragmatique, mais radicale, des Verts dans ce premier budget de la nouvelle législature. Nous pensons qu'avec ce budget 2021 nous avons quelques bases pour les cinq prochaines années. Ce budget permet de renforcer chaque département municipal; il assure aussi une meilleure et même une bonne coopération transversale entre eux. Il est marqué par la stabilité et la solidarité. Il assure les prestations publiques et renforce le tissu associatif, culturel et sportif qui forme un réseau de soutien structurel nécessaire pour appuyer la politique publique.

Ce budget 2021 nous paraît satisfaisant sur quatre points cardinaux: la transition écologique, la cohésion sociale, la diversité culturelle et l'urgence sociale. Je commence par la transition écologique. Nous sommes sûrs que la Ville mettra enfin l'accent sur sa stratégie pour le climat afin de réduire de 60% les gaz à effet de serre d'ici à l'année 2030. Elle augmentera de 50 millions de francs ses investissements dans les infrastructures qui permettront une meilleure efficacité énergétique et aideront à supprimer l'utilisation de mazout d'ici à la fin de la législature. Le patrimoine immobilier de la Ville est une passoire énergétique! C'est une aberration que nous n'ayons pas agi dans ce sens plus tôt. Cette action réduira aussi la fracture économique et améliorera le bien-être des locataires.

La transition écologique, c'est aussi soutenir la mobilité douce, prendre des habitudes de vie saines, améliorer notre santé. En cela, nous sommes heureux du soutien octroyé à Pro Vélo et à l'association Pavillon Cayla, ainsi que du subventionnement de l'abonnement des Transports publics genevois (TPG) à prix réduit pour les jeunes, afin d'encourager nos enfants à utiliser les transports publics.

La transition écologique, c'est aussi voir la Ville s'engager à accroître son arborisation pour atteindre un objectif de 30% de surfaces arborisées en 2030 – pas uniquement dans les parcs, mais aussi dans les rues, sur les places et les ronds-points. Ce projet d'arborisation couvre un objectif climatique de biodiversité, mais également de bien-être des habitants.

J'en viens au deuxième point que je souhaitais évoquer, celui de la cohésion sociale. Elle se trouve renforcée dans le budget 2021, car on travaillera davantage par la prévention que par la répression.

La cohésion sociale passe d'abord par un soutien renforcé à la jeunesse. Cette jeunesse constitue notre avenir, elle est la raison même de notre action ici, dans cette enceinte. Le budget de la petite enfance est rehaussé, il permettra d'ouvrir de nouvelles crèches – or c'est justement entre 0 et 3 ans que l'on développe les compétences psychosociales qui ont des impacts permanents à l'âge adulte. Le budget 2021 donne aussi des moyens supplémentaires au parascolaire, ce qui est urgent au vu de la croissance démographique presque galopante observée actuellement – en tout cas en ville de Genève. On aura aussi une allocation de rentrée scolaire permettant de couvrir tous les besoins sans distinction de statut, même pour les enfants qui n'ont pas de papiers en règle; cela concerne quand même 600 familles supplémentaires. Le projet de médiation sociale de nuit permettra de créer un lien de confiance avec les jeunes. Il constitue une approche préventive, active et optimiste tournée vers le futur.

La cohésion sociale, c'est aussi le soutien renforcé à la prévention des inégalités et de la marginalisation. Nous saluons le budget établi, reconduit et renforcé pour lutter contre toutes les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle, notamment envers les LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres, intersexué-e-s et *queer*). Je mentionnerai aussi le racisme anti-Noir-e-s, l'islamophobie et l'antisémitisme. Nous apprécions le soutien octroyé à Aspasie, l'association des travailleurs et travailleuses du sexe. Le sport est un vecteur d'intégration sociale dès le plus jeune âge, avec un bénéfice avéré et structurel sur la santé physique et mentale. Nous saluons donc l'augmentation des prestations pour les seniors, les jeunes et les femmes – et tout particulièrement le soutien au rugby féminin, qui donne une force symbolique aux changements à opérer.

Le soutien à l'économie locale est aussi au cœur de notre satisfaction, avec la création d'un poste de délégué à l'économie, le programme de l'OSEO et le renforcement de la Fondetec.

Le troisième point est celui de la diversité culturelle. Nous soutenons la diversité culturelle, car elle nous propose un autre monde, une autre manière de voir et de penser. Nous devons absolument la développer pour nous évader des contingences physiques de ce monde bien souvent trop bas, mais aussi pour préparer le futur. Nous sommes heureux de renforcer la diversité musicale, c'est-à-dire à la fois les musiques actuelles et la musique classique. Nous pensons que ces deux types de musique sont complémentaires et doivent mutuellement se renforcer. Nous saluons l'effort particulier fourni pour aider les intermittents du spectacle. En effet, ces intermittents dans le domaine des arts visuels et de la musique ont un statut mal défini. Ils ont été empêchés de travailler par le Canton et la Confédération, et ils se sont révélés des exclus structurels. Le fonctionnement même

de nos institutions les a fait plonger dans la précarité. Pourtant, ils contribuent à notre bien-être collectif. Nous soutenons donc le budget 2021 qui pourra améliorer leur statut.

J'en viens enfin au quatrième point, celui de l'urgence sociale. Nous saluons toute l'aide décrite par d'autres orateurs avant moi, notamment en faveur des abris de la protection civile (PCi), de l'Armée du Salut et du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE).

Parallèlement à ces quatre points cardinaux, nous souhaitons que Genève participe encore et toujours au rayonnement international. Nous sommes donc heureux du renforcement de la coopération internationale, ainsi que du soutien au Geneva Cities Hub et à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator.

Nous ne pensons pas pour autant que ce soit suffisant. Nous ne faisons que jeter certaines bases pour les prochaines années. En fait, nous devons construire le futur écologique ensemble, un futur culturellement divers et socialement unitaire. Nous avons maintenant la stabilité et la cohésion nécessaires pour préparer des temps turbulents. Mais pour cela, nous avons besoin de tous et de toutes, nous avons besoin de tous les partis! (*Brouhaha permanent.*)

**Le président.** S'il vous plaît!

*M. Denis Ruysschaert.* Les Verts président la commission des finances et nous allons bien sûr nous atteler à préparer ensemble le prochain budget de la Ville de Genève. Je tiens à dire que, grâce à la présidence participative, efficace et souriante d'Omar Azzabi, nous avons établi dans cette commission une attitude constructive entre tous les partis. Sous sa présidence, nous avons accepté les amendements budgétaires de tous les partis sauf un. Sachez que tous les partis ont été soutenus, Mesdames et Messieurs. Nous souhaiterions à l'avenir travailler dans un climat apaisé, respectueux et humble pour faire avancer la Ville de Genève ensemble. Nous exhortons aussi nos partenaires qui travaillent aux niveaux cantonal et fédéral pour qu'ils mettent en œuvre nos politiques publiques en fonction des réalités de la Confédération. (*Applaudissements nourris.*)

(*La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.*)

**La présidente.** Quel succès, Monsieur le conseiller municipal! Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Michèle Roulet, pour le Parti libéral-radical. (*Huées.*) S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, cessez de tout commenter!

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). L'heure n'est plus aux querelles idéologiques... (*Applaudissements.*) Mais le Parti libéral-radical regrette que la gauche soit incapable de faire la moindre concession, reste enfermée dans des dogmes et veuille toujours donner plus de prestations et d'aide sociale. Elle veut aider les migrants, les sans-abri, les illégaux, sans se rendre compte que, si l'on ne pose pas un cadre pour la distribution de ces aides, celles-ci seront sans fin. Il n'est pas illusoire de le penser. On soutient et on héberge des gens qui n'ont aucun lien avec Genève, mais qui viennent parfois exprès pour recevoir les aides généreuses payées par notre Ville, c'est-à-dire par les Genevois qui paient des impôts à Genève. Je signale à cet égard que, selon les dernières statistiques que j'ai pu trouver et qui datent de 2016, 34,8% des Genevois ne payaient pas d'impôts du tout cette année-là! Depuis cinq ans, cette proportion a certainement encore augmenté.

Continuer à donner des subventions, des lignes budgétaires et des aides à tout-va en les dispersant et en les saucissonnant pour les faire mieux passer, c'est irrémédiablement mener la Ville droit dans le mur à plus ou moins brève échéance. En effet, vu les charges qui ne cessent d'augmenter – proportionnellement beaucoup plus que la population – le groupe libéral-radical craint que cette situation ne mène la Ville dans une impasse et que celle-ci ne soit obligée d'augmenter le centime additionnel. Mais je vous rappelle, Mesdames et Messieurs de la gauche, que toute augmentation d'impôts passera par les urnes – heureusement – et vous serez alors désavoués par la population.

Le Parti libéral-radical veut rappeler que le Covid-19 ne doit pas devenir un prétexte pour dépenser sans compter. Le Conseil administratif doit faire preuve de plus de rigueur budgétaire, afin de continuer à garantir les prestations sociales et culturelles essentielles pour la population tout en évitant les projets pilotes aventureux. Dans certains cas, on n'a pas encore très bien déterminé les profils des personnes à qui on veut donner des postes, et cela, pour des prestations qui n'améliorent pas toujours la vie des Genevois. On sait – c'est une vérité de La Palice – combien la gauche aime dépenser l'argent, surtout lorsque c'est de l'argent public. Mais elle ne se préoccupe jamais de le faire fructifier.

C'est une constante de la pensée de la gauche: si on est indépendant ou patron, c'est qu'on est riche et qu'on n'a qu'à payer! D'ailleurs, au cours de ce débat, un élu a cru me lancer un gros mot dans cette enceinte en disant que le Parti libéral-radical était le parti patronal. C'est bien sûr un cliché, mais cela montre la représentation des patrons que se fait l'émetteur de ce propos. Pour la gauche, les patrons, ce sont des riches et des profiteurs, et ils peuvent payer. Or si les indépendants, les entrepreneurs et les patrons faisaient faillite – on tremble que cela n'arrive, avec cette crise sanitaire – cela entraînerait, par effet domino, plus de chômeurs, plus de gens précarisés et plus de personnes dépendant de l'aide sociale. En effet, si notre économie s'essouffle, c'est toute la population qui tousse et qui souffre.

La Ville ne pourra pas continuer à donner des aides et des prestations à tout le monde car, comme je l'ai dit au début de mon intervention, c'est un puits sans fond. Donner une aide aux plus précarisés de notre ville, oui, mais il doit y avoir un cadre qui permette de contrôler si les bénéficiaires de ces aides, allocations et subventions ont un lien avec Genève.

Il faut être lucide: les revenus de la Ville vont baisser, la crise sanitaire aura des effets économiques catastrophiques. Par ailleurs, de très gros contribuables s'approprient à quitter le territoire de la Ville de Genève, telle la banque Lombard Odier qui s'installera prochainement à Bellevue. Cela impliquera d'énormes pertes de revenus pour notre municipalité alors même que les charges ne font qu'augmenter, vu l'insouciance avec laquelle la gauche mène sa politique. Eh bien oui, avec ces charges qui s'accumulent, la barque finira par couler! C'est pourquoi la gauche doit cesser de nous imposer cette vision binaire avec d'un côté les mauvais qui sont les riches et les patrons, et de l'autre côté les bons qui sont les pauvres, les précarisés, les chômeurs, les femmes, les exploités, les migrants, les LGBT (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres) – et bien évidemment elle-même, la gauche, qui croit avoir l'exclusivité du cœur! Elle doit se préoccuper un tout petit peu plus de la vitalité de notre économie.

Sa volonté d'élargir les prestations, y compris pour la population qui se trouve illégalement à Genève, ne sera guère appréciée par les Genevois. C'est là franchir une ligne rouge qui ne peut être tolérée par le Parti libéral-radical. Car il faut réaliser que la dette de la Ville explose! Elle se montera à plus de 2 milliards de francs à la fin de l'année 2021. Quant au déficit pour 2021, avec ce budget, il s'élèvera à 49 372 795 francs, laissant moins de 8000 francs de marge par rapport au déficit maximal autorisé. Huit mille francs de marge sur un budget de 1,242 milliard de francs, cela signifie qu'il ne restera que 8000 francs pour faire face aux imprévus auxquels sera confrontée la Ville de Genève en 2021. Je laisse la population genevoise apprécier...

Ce n'est pas raisonnable, et ce n'est pas non plus une attitude qui encourage les autres communes à participer à certains frais qui retombent sur la Ville. Il faut entendre les autorités d'autres communes genevoises se rire parfois de Genève, qui vient toujours pleurnicher et leur demander des aides et des participations financières pour des prestations qu'elle est souvent obligée d'assumer. Il est vrai que les personnes qui n'ont pas de logis vont rarement essayer d'aller dormir dans la campagne! Les autres communes ont donc l'impression que la nôtre pleurniche, mais n'a pas de rigueur dans la gestion de ses propres deniers publics.

Or je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'une dette finit toujours par être payée! Qui plus est, celle de la Ville impactera les générations futures. Certes, comme je l'ai dit au tout début de la matinée, il n'est pas judicieux de

mettre un frein à l'endettement en cette période de crise sanitaire, car il y a effectivement des urgences auxquelles la Ville doit faire face et que le Parti libéral-radical reconnaît. Dans une situation exceptionnelle de crise, il peut y avoir un budget exceptionnel. Mais tout de même, dans la tourmente, il faut avoir le courage de faire des choix! En préférant finalement ne pas bloquer les mécanismes salariaux de la fonction publique municipale, contrairement à l'intention qu'il avait eue en septembre dernier, le Conseil administratif a privé la Ville de plus de 8 millions de francs qu'elle aurait pu réinjecter pour aider son économie. Cela aurait donné un signe positif: le Conseil administratif aurait montré qu'il sait être prévoyant.

Le Parti libéral-radical regrette aussi que le Conseil administratif ne montre aucun signe de réforme structurelle d'ampleur en Ville de Genève – et même aucun signe de réforme structurelle du tout, je crois que le mot «ampleur» est ici tout à fait inutile. Au contraire, il ne cherche qu'à fonctionnariser tous les secteurs, entre autres celui de la petite enfance.

Tous les amendements déposés par le Parti libéral-radical ont été refusés. Pourtant, ils posaient des priorités indispensables en cette période de crise. Ausculter les prestations sans a priori, les analyser, se demander ce qu'elles apportent vraiment à la population, c'est là une tâche essentielle – mais vous n'avez pas voulu la mener, Mesdames et Messieurs de la gauche. C'est facile, de jouer avec l'argent public, c'est-à-dire l'argent amassé grâce aux impôts des citoyens contribuables! Vouloir aider ceux qui sont dans le besoin et la précarité, oui, par contre il faut surtout sortir ces personnes de la misère, leur donner des formations et soutenir l'économie genevoise pour qu'il y ait des emplois et que l'on donne du travail aux Genevois au chômage.

Nous disons donc non, définitivement non à ce budget 2021 que le Parti libéral-radical refusera! Je conclurai là-dessus. Je ne réitère pas en détail les remerciements que j'ai déjà exprimés ce matin au nom du Parti libéral-radical, mais je répète que nous remercions les services du département des finances, de l'environnement et du logement, ainsi que le Service du Conseil municipal. Je termine en disant que, pour le Parti libéral-radical, c'est un mauvais budget! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Les positions des groupes ayant été données, nous passons au vote des délibérations du budget 2021 en troisième débat. Etant donné qu'elles ne changent pas beaucoup, je vais la faire courte, mais je lirai quand même leurs principaux éléments. (*La présidente lit une version abrégée des trois délibérations.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 69 oui contre 7 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 55 oui contre 16 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 57 oui contre 17 non (1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

### *DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

#### **Délibération I. – Centimes additionnels**

*Article premier.* – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2021, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,49.

*Art. 2.* – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2021.



*DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

**Délibération II. – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier. – Budget de fonctionnement*

Fr.

|  |                    |
|--|--------------------|
| Les charges du budget de fonctionnement<br>de la Ville de Genève sont arrêtées à ..... | 1 241 960 435      |
| sous déduction des imputations internes de .....                                       | <u>-22 383 776</u> |
| soit un total des charges nettes de .....  | 1 219 576 659      |
| <br>   |                    |
| et les revenus à .....   | 1 202 587 640      |
| sous déduction des imputations internes de .....                                       | <u>-22 383 776</u> |
| soit un total des revenus nets de .....  | 1 180 203 864      |

L'excédent de charges présumé s'élève à 39 372 795 francs.

Il se décompose de la manière suivante

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Résultat opérationnel .....   | - 39 372 795 |
| Résultat extraordinaire ..... | 0            |

*Art. 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| a) patrimoine administratif |                   |
| dépenses .....              | 130 000 000       |
| recettes .....              | <u>0</u>          |
| investissements nets .....  | 130 000 000       |
| <br>                        |                   |
| b) patrimoine financier     |                   |
| dépenses .....              | <u>50 000 000</u> |
| recettes .....              | 0                 |
| investissements nets .....  | 50 000 000        |

|                            | Fr.         |
|----------------------------|-------------|
| c) total                   |             |
| dépenses .....             | 180 000 000 |
| recettes .....             | <u>0</u>    |
| investissements nets ..... | 180 000 000 |

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

*Art. 3. – Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

|  |                   |             |
|--|-------------------|-------------|
| investissements nets PA .....                |                   | 130 000 000 |
| amortissements et dépréciations .....        | 88 061 317        |             |
| attribution aux fonds (-) prélèvements ..... | <u>-2 321 540</u> |             |
| excédent de charges de fonctionnement .....  | -39 372 795       |             |
| autofinancement .....                        |                   | 46 366 982  |
| insuffisance de financement .....            |                   | 83 633 018  |

*Art. 4. – Compte de variation de la fortune*

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 39 372 795 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

### DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

#### Délibération III. – Emprunts

*Article premier.* – Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2021 des emprunts publics ou d'autres

emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 83 000 000 de francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 50 000 000 de francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2021, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

*Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.*

**La présidente.** Nous avons un budget 2021 pour la Ville de Genève! (*Applaudissements.*) Nous ne sommes pas au bout de nos peines pour ce soir, Mesdames et Messieurs, puisque nous avons encore à traiter deux points de l'ordre du jour correspondant à des rapports urgents sur des propositions qui doivent être votées cette année.

**5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2020 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 36 250 000 francs, soit:**

- **32 894 000 francs destinés à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève;**
- **3 356 000 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires modulaires et déplaçables (PR-1428 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Maxime Provini.**

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance du 27 octobre 2020. Elle a été traitée lors de la séance du 11 novembre 2020, sous la présidence de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que nous remercions de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 32 894 000 francs, destiné à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 32 894 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

---

<sup>1</sup> Proposition, 2960.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux réalisations projetées.

### PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 356 000 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 356 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

### Séance du 11 novembre 2020

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), M<sup>me</sup> Charlotte Malignac, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), M<sup>me</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), et M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction (DPBA)*

M<sup>me</sup> Perler énonce que les magistrates en charge du DACM et du DCSS ont débuté leur législature dans un contexte difficile. En effet, l'augmentation constante des effectifs scolaires et parascolaires ces dernières années a entraîné

une saturation des locaux à disposition dans les écoles de la Ville. Aujourd'hui, la plupart de ces écoles sont saturées et ne disposent plus de marge pour accueillir de nouveaux élèves. Pour pallier cette situation critique, le DACM et le DCSS proposent l'installation de 42 classes supplémentaires sous la forme de pavillons modulaires. Bien qu'onéreuse, cette solution présente plusieurs avantages. D'une part, les pavillons peuvent facilement être déplacés d'un endroit à un autre. D'autre part, leur installation offre un gain de temps significatif par rapport à la construction d'une école. Si le Conseil municipal approuve la proposition, les premières surfaces supplémentaires seront disponibles dès la rentrée scolaire 2022. Le calendrier des opérations dépendra également des autorisations accordées par la conseillère d'Etat en charge du DIP.

M<sup>me</sup> Kitsos relève que la proposition du Conseil administratif représente un véritable défi pour la Ville. En général, l'installation et la mise à disposition de pavillons modulaires prend plusieurs années à se concrétiser. Au vu de l'urgence de la situation, le DACM et le DCSS ont travaillé en étroite collaboration pour élaborer un projet dans les plus brefs délais. Alors que la municipalité a l'obligation légale de garantir l'accueil des effectifs scolaires et parascolaires, on assiste depuis plusieurs années à une importante augmentation démographique. De 2019 à 2020, sur l'ensemble de la ville, les effectifs scolaires sont passés de 11 900 à plus de 12 200 élèves. Quant aux effectifs parascolaires, ils sont passés en un an de 6450 à 6850 enfants. Cette croissance qui résulte notamment de la densification de la ville (près de 4500 logements construits en dix ans) et du renouvellement de la population de certains quartiers nécessite des investissements sur tous les équipements socio-culturels. Pour répondre au mieux aux besoins des écoles, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et la Direction du patrimoine bâti (DPBA) ont élaboré, en quelques mois, les demandes de crédit nécessaires pour l'installation de pavillons et la transformation de locaux scolaires et parascolaires. L'objectif de ce travail à rythme accéléré est de permettre au Conseil municipal de voter la proposition à la fin de cette année. Ensuite, le Conseil administratif entamera des discussions avec le Conseil d'Etat pour pouvoir mettre à disposition les surfaces supplémentaires dans les écoles dès la rentrée scolaire 2022.

Ainsi, la proposition du Conseil administratif prévoit l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune pour un montant de 36,2 millions de francs.

M<sup>me</sup> Widmer rapporte que la Ville de Genève compte cette année 12 277 élèves répartis dans 53 écoles primaires et 620 classes. De 2012 à 2020, les effectifs scolaires ont augmenté de 1450 élèves, ce qui correspond à quatre nouveaux groupes scolaires. Les effectifs parascolaires comptent pour leur part une augmentation de 1800 enfants/jour entre 2012 et 2019. Cette évolution trouve plusieurs explications. D'une part, la Ville connaît une forte croissance démographique. Depuis

2012, la population a augmenté de 11 846 habitants et 4500 nouveaux logements ont été construits.

Malgré les efforts déployés par la Ville de Genève pour utiliser et renforcer au maximum les moyens à disposition, ces derniers ne suffisent pas pour répondre à l'évolution des besoins scolaires et parascolaires et de nombreuses écoles vont se retrouver sous tension dès la rentrée 2022.

Dès lors, quatre secteurs ressortent prioritairement, à savoir:

- le secteur du haut des Eaux-Vives, autour des écoles Pré-Picot et des Allières (+9 classes);
- celui du Petit-Saconnex, qui comprend les écoles de Trembley, des Genêts et de Budé (+9 classes);
- celui de Champel-Florissant (+9 classes);
- celui des Charmilles (+4 classes).

La présente demande de crédit a donc pour objet de renforcer les capacités d'accueil des écoles situées dans les secteurs du Petit-Saconnex et du haut des Eaux-Vives. Pour répondre à l'augmentation importante des effectifs scolaires et parascolaires, l'ECO et la DPBA ont établi une stratégie globale qui prévoit la poursuite de la planification courante et la réalisation d'objets urgents. La planification courante comprend la construction de l'école des Vernets, la construction de l'école du Mervelet, la rénovation et l'extension de l'école Liotard, la réorganisation et la rénovation des cuisines et réfectoires, et enfin la construction de l'école de la Petite-Boissière.

Quant aux mesures urgentes, elles regroupent la proposition PR-1403 sur les pavillons provisoires de l'école Le Corbusier (en cours de réalisation), la proposition PR-1428 sur les pavillons scolaires modulaires et déplaçables, la proposition PR-1429 sur la transformation de surfaces en locaux parascolaires, une proposition sur les cuisines de production et une proposition complémentaire (en cours d'élaboration).

En 2017, quatre premières classes supplémentaires ont été installées à l'école Le Corbusier sous la forme de pavillons modulaires déplaçables. Le 4 mars 2020, le rapport sur l'augmentation des effectifs scolaires a été présenté au Conseil administratif. Ce dernier a pris acte de l'urgence et a validé la planification proposée. Le 19 mai 2020, le Conseil municipal a approuvé la proposition PR-1403 destinée à l'installation de huit classes supplémentaires sous forme de pavillons modulaires complémentaires sur le site de l'école Le Corbusier. Le 16 juillet 2020, le Conseil administratif a pris connaissance de la note détaillant le programme des pavillons modulaires (42 classes) faisant l'objet de la présente demande de crédit.

En ce qui concerne le secteur du Petit-Saconnex, 850 nouveaux logements ont été construits depuis 2015 dans les quartiers de la Forêt et Mervelet ainsi qu' autour de l'école de Trembley, soit un tiers de la production totale de logements en ville de Genève. Depuis cette date, ce sont près de 300 élèves supplémentaires qui ont été accueillis dans les écoles du secteur (Trembley, De Budé, Genêts, Crêts), mettant sous forte pression l'ensemble des bâtiments, devenus aujourd'hui totalement saturés. Le potentiel à bâtir sur le secteur, à échéance 2027, prévoit environ 1000 nouveaux logements. La hausse des effectifs scolaires attendue sur cette période est équivalente à neuf classes. Entre 2022 et 2027, les écoles des Crêts, des Genêts et de De Budé nécessiteront quatre locaux classes, deux parascolaires et un réfectoire (100 m<sup>2</sup>). Quant à l'école de Trembley, elle aura besoin de cinq classes et un parascolaire. Les nouveaux pavillons seront regroupés sur le site de Trembley. Ce choix a été déterminé par l'emplacement du site par rapport aux nouveaux logements, les surfaces à disposition et la présence d'infrastructures déjà existantes (salles de gymnastique, réfectoires, préaux).

Concernant le secteur du haut des Eaux-Vives, une forte densification va accompagner l'arrivée de la liaison ferroviaire CEVA. Le potentiel à bâtir sur le secteur, à échéance 2027, se monte à près de 1500 logements. Ces nouvelles constructions auront essentiellement un impact sur l'école des Allières. D'ici à 2027, il est attendu une hausse des effectifs scolaires équivalente à six classes. L'installation de six pavillons scolaires, dès 2022, devrait répondre aux besoins d'accueil durant plusieurs années. Le reste du secteur étant également impacté dans une moindre mesure, d'autres solutions provisoires devront être établies, en particulier sur l'école de Pré-Picot.

Pour ce qui est de l'école Liotard, les travaux de rénovation et d'agrandissement sont prévus pour début 2023 et la nouvelle école devrait être livrée à la rentrée de septembre 2025. Des pavillons modulaires déplaçables devront être installés pour reloger les élèves, maintenir l'entier du programme scolaire durant les travaux et absorber l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires. Les pavillons qui accueilleront les élèves de l'école Liotard durant les travaux seront installés sur les sites des écoles des Franchises et de Vieusseux. Ces sites ont été choisis pour leur proximité avec la domiciliation des élèves, les surfaces disponibles et les infrastructures à disposition (salle de gym, réfectoire).

M. Meylan précise que la DPBA a pris la responsabilité de procéder à des esquisses de faisabilité au vu de l'urgence de la situation. La proposition doit être traitée de façon accélérée tant au niveau administratif que technique pour pouvoir tenir les délais de mise en exploitation souhaités. Il faut également préciser que les pavillons modulaires pourront être utilisés durant plusieurs années. Le terme «provisoire» n'est donc pas le plus adapté pour définir ces constructions.

En ce qui concerne l'école de Trembley, la zone la plus vraisemblable pour poser des pavillons modulaires se trouve devant les bâtiments de l'école, sur le



lieu d'une place de jeux apparemment peu fréquentée, côté rue Pestalozzi, en parallèle aux pavillons déjà existants. Comme les zones d'implantation potentielles sont en zone 5 et en zone de verdure, il sera nécessaire de demander une dérogation au Département du territoire pour installer les pavillons modulaires. Selon le programme, le bâtiment des classes (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+2) comprendra 12 salles type «études» de 70 m<sup>2</sup> (dérogation du DIP nécessaire), des sanitaires pour personnes à mobilité réduites (PMR) au rez-de-chaussée, des sanitaires standards aux étages, une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques. Le bâtiment du réfectoire (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+1) comprendra une salle type «réfectoire», un office de remise en température avec dépôt, un vestiaire, des sanitaires, un accès pour PMR par monte-escaliers, un préau couvert, une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques. Enfin, des provisions sont prévues pour la réfection partielle de surface de préaux et des compléments de végétalisation.

Pour ce qui est de l'école des Allières, il existe un petit potentiel d'agrandissement en «collant» un pavillon en face de chacun des deux pignons. Il s'agit d'une solution temporaire. Le bâtiment des classes (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+2) comprendra deux bâtiments de trois, soit six salles type «études» au total, de 70 m<sup>2</sup> (dérogation du DIP nécessaire), des dégagements (vestiaires), des cages d'escalier, une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques. Enfin, des provisions sont également prévues pour la réfection partielle de surface de préaux et des compléments de végétalisation.

Concernant l'école des Franchises, deux implantations sont possibles, l'une sur le parking le long de la route des Franchises, et l'autre en lieu et place du bâtiment implanté à l'est de la parcelle et voué à être démolie selon le PLQ (actuellement affecté au parascolaire et à une ludothèque). Sous réserve d'une étude plus approfondie, la faisabilité est bonne. Le bâtiment des classes (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+2) comprendra 12 salles type «études» de 70 m<sup>2</sup> (dérogation du DIP nécessaire), des sanitaires pour PMR au rez-de-chaussée, des sanitaires standards aux étages, une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques. Des provisions sont également prévues pour la réfection partielle de surfaces de préaux et des compléments de végétalisation.

Concernant l'école de Vieusseux, l'implantation est prévue sur le parking afin de préserver les arbres et la végétation existants. Le bâtiment des classes (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+2) comprendra 12 (14 si possible) salles type «études» de 70 m<sup>2</sup> (dérogation du DIP nécessaire), des sanitaires pour PMR au rez-de-chaussée, des sanitaires standards aux étages, une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques. Le bâtiment du réfectoire (construction modulaire préfabriquée en atelier, R+1) comprendra une salle type «réfectoire», un office de remise en température avec dépôt, un vestiaire, des sanitaires, un accès pour PMR par monte-escalier, un préau couvert, une toiture végétalisée

et des panneaux photovoltaïques. Des provisions sont également prévues pour la réfection partielle de surfaces de préaux et des compléments de végétalisation.

En résumé, la proposition prévoit la création de:

- 12 salles d'études à l'école de Trembley,
- 12 (si possible 16) salles à l'école de Vieuxseux,
- 6 salles à l'école des Allières,
- 12 salles à l'école des Franchises.

Il faut bien noter que toutes les dimensions, surfaces, quantitatifs, etc. mentionnés sont intentionnels et restent sujets à ajustements – au besoin modifications – selon les faisabilités offertes par chacun des sites d'implantation.

D'autre part, les salles ne seront pas dévolues uniquement à l'enseignement, mais également aux activités annexes essentielles aux écoles en respect du programme défini par le DIP. Enfin, le coût total de la construction (HT) se détaille comme suit:

- pour l'école de Trembley, il se monte à 8 512 000 francs;
- pour l'école des Allières, il s'élève à 4 464 000 francs;
- pour l'école des Franchises, il se monte à 7 298 000 francs;
- pour l'école de Vieuxseux, il se monte à 8 547 000 francs.

Le total net du crédit demandé (TTC) est estimé à 32 894 000 francs.

Les quatre requêtes en autorisation de construire seront déposées auprès de l'office éponyme et devront bénéficier d'un traitement accéléré pour pouvoir tenir les délais de mise en exploitation souhaités. Les pavillons situés sur les sites des Allières et de Trembley devraient être disponibles pour l'été 2022 et ceux situés sur les sites de Vieuxseux et des Franchises pour l'été 2023. Ces dates sont à considérer comme des objectifs intentionnels.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si ces pavillons seront exclusivement dévolus aux enfants qui habitent en Ville de Genève. Il demande également si certaines salles de gymnastique pourraient être réaménagées de manière à accueillir des classes scolaires. Même question pour l'école de Chavannes qui est actuellement sous-occupée. Enfin, il suggère d'étudier la possibilité d'installer des pavillons sur le parking situé derrière l'ancien bâtiment Swisscom.

M<sup>me</sup> Kitsos fait remarquer que l'aménagement des espaces scolaires et les types d'occupation font l'objet d'une réglementation précise. Par ailleurs, il est important d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants. Enfin,

ces derniers doivent être scolarisés dans les quartiers où ils habitent. M<sup>me</sup> Widmer confirme que les salles de gymnastique ne peuvent pas être transformées. Concernant le bâtiment de Chavannes, il est préférable de ne pas mélanger les degrés scolaires. M. Meylan ajoute que l'urgence de la situation ne permet pas à la DPBA et à l'ECO de négocier avec le DIP la réaffectation d'un bâtiment. Il faut savoir que plusieurs villes suisses ont déjà mis en place des procédures accélérées pour répondre à l'augmentation de leurs effectifs scolaires et parascolaires.

Un commissaire aimerait avoir une estimation de la durée de vie des pavillons modulaires déplaçables. M. Meylan évalue cette durée de vie à plusieurs dizaines d'années. Pour donner un exemple, la Ville de Zurich a récemment déplacé une école modulaire qui avait été installée il y a vingt ans.

Un commissaire insiste sur la haute qualité de ces pavillons. Ces derniers présentent l'avantage d'être modulables et déplaçables tout en garantissant une longue durabilité.

La présidente s'enquiert du sort de la ludothèque qui se trouve dans le secteur des Franchises. M. Meylan indique que la DPBA essaiera autant que possible de ne pas toucher à cette ludothèque. Si une démolition n'est pas évitable, elle sera déplacée ailleurs.

La présidente demande pourquoi le site des Allières sera traité avant celui de Vieusseux. M. Meylan lui répond que le site des Allières ne pourra pas accueillir de nouveaux pavillons une fois les travaux terminés.

La présidente s'interroge sur les différences de coûts entre certains objets. M. Meylan explique que les coûts des interventions ne sont pas proportionnels à la taille et ont tendance à augmenter pour des réalisations plus modestes.

Un commissaire demande s'il est possible d'utiliser des pavillons modulaires déjà existants. M. Meylan relève que la Ville de Genève ne dispose pas de pavillons en réserve. Ses recherches en Suisse l'ont amené à prendre contact avec la Ville de Bâle qui avait mis plusieurs pavillons en vente. Malheureusement, ces derniers ne répondaient pas aux besoins des écoles genevoises.

Un commissaire fait part de son étonnement quant à la réponse de M. Meylan. Le Conseil municipal a déjà voté l'acquisition et l'installation de conteneurs. M. Meylan affirme que les seuls conteneurs dont il a connaissance se trouvent sur les sites des écoles de Trembley et de Le Corbusier. Les premiers sont dans un état de délabrement avancé et les seconds sont en cours de ré-installation. M<sup>me</sup> Widmer précise que les conteneurs qui sont en train d'être installés sur le site de l'école Le Corbusier se trouvaient précédemment dans le secteur des Pâquis.

Une commissaire s'enquiert du degré de fiabilité des coûts des crédits d'étude. M. Meylan lui indique que la DPBA s'est également fondée sur sa

propre expérience et sur des comparaisons avec des projets similaires pour procéder à l'estimation des coûts.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur les demandes de crédit qui pourront être déposées en fonction de l'évolution des besoins scolaires et parascolaires. M. Meylan estime que la proposition devrait couvrir l'ensemble des besoins des sites concernés. En revanche, il est possible que d'autres secteurs nécessitent prochainement un renforcement de leur capacité d'accueil.

Une commissaire s'enquiert du sort réservé aux logements de fonction situés dans les écoles. M<sup>me</sup> Widmer relève que le Conseil municipal sera bientôt saisi d'une demande de crédit destinée à la réaffectation de 11 logements de fonction en locaux parascolaires.

Une commissaire souhaiterait avoir des précisions sur la sous-parcelle cédée par la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG) en vue de l'installation de pavillons sur le site de Vieusseux. M. Meylan lui indique que la Ville de Genève a déjà trouvé un accord avec la SCHG pour prendre possession de cette sous-parcelle. Il apportera des précisions par écrit sur le coût éventuel de cette cession.

Un commissaire aimerait connaître le nombre d'élèves par classe que l'ECO souhaite atteindre. M<sup>me</sup> Widmer lui explique que l'ECO n'a pas défini d'objectif en matière de nombre d'élèves. Cette question est entièrement gérée par le DIP. En ville de Genève, la moyenne est de 20 élèves par classe.

Un commissaire demande s'il est possible que certains pavillons deviennent pérennes. M. Meylan ne peut pas répondre à cette question. On ne sait pas où ni quand ces pavillons pourront être déplacés car les besoins futurs en termes d'effectifs scolaires n'ont pas été définis. M<sup>me</sup> Widmer ajoute que la construction de l'école du Mervelet devrait permettre de répondre aux besoins du secteur du Petit-Saconnex. Quant au secteur du haut des Eaux-Vives, il sera renforcé par la construction de l'école de la Petite-Boissière.

Un commissaire aimerait savoir si la DPBA a prévu un lieu de stockage pour les pavillons qui ne seraient plus utilisés. M. Meylan lui répond par la négative. Les pavillons ont vocation à être utilisés.

Un commissaire constate que la Ville a la possibilité d'élaborer des projets sans forcément procéder à des crédits d'étude coûteux. D'autre part, il aimerait avoir des précisions sur l'estimation des réserves dédiées aux imprévus. Il aimerait également savoir si l'installation des pavillons en zone de verdure nécessitera des déclassements. Enfin, il s'enquiert des matériaux et des implantations choisis pour ces pavillons. M. Meylan note que les marges financières dépendent de l'état d'avancement de l'étude du projet. Plus l'on se trouve en amont, plus ces marges augmentent. En ce qui concerne l'emplacement en zone de verdure, ce choix ne

devrait pas poser problème dans la mesure où les pavillons sont démontables. Quant aux matériaux, l'air du temps est au bois, qui plus est de provenance suisse. Enfin, les implantations seront définies précisément au moment de l'élaboration du projet définitif.

Un commissaire s'interroge sur l'utilisation de dalles de béton. M. Meylan lui indique que la DPBA a estimé que l'installation des pavillons nécessitera la pose de semelles de fondation. Il s'agit là d'une hypothèse. Cette question sera résolue au moment du choix du projet définitif.

Un commissaire souhaiterait que la commission soit informée en séance des coûts du projet définitif. M<sup>me</sup> Perler répond favorablement à cette demande.

Un commissaire demande si la proposition PR-1428 permettra de pallier les besoins des écoles pendant plusieurs années. M<sup>me</sup> Widmer relève que cette présente demande de crédit permettra aux écoles de Trembley et des Allières de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires et reloger dans les écoles de Vieuxseux et Franchises les élèves de Liotard pendant les travaux de rénovation tout en intégrant l'augmentation des effectifs. Cette proposition s'inscrit dans une stratégie globale comprenant une planification courante (objets inscrits au PFI) et des mesures urgentes jusqu'en 2027. D'autres demandes de crédit viendront la compléter en fonction de l'évolution des besoins.

Un commissaire demande comment la Ville pourra éviter les mauvaises surprises en termes d'effectifs scolaires et parascolaires à l'avenir. M<sup>me</sup> Widmer constate que les besoins jusqu'en 2027 ont été identifiés. La planification scolaire est difficile à établir car elle doit prendre en compte la densification urbaine, l'évolution du cadre législatif, l'évolution du cadre parascolaire et les déplacements de la population d'une commune à une autre. Cette dernière donnée a été sous-évaluée à cause d'un rythme de construction plus lent que prévu. Les prochaines planifications seront plus précises grâce à l'introduction d'une méthode qui se focalise sur les écoles et non plus les secteurs.

Un commissaire demande si les pavillons pourront répondre à l'évolution démographique des quartiers. Elle aimerait également savoir si les pavillons seront composés d'éléments préfabriqués et si la Ville compte s'inspirer de modèles existants dans d'autres régions. M<sup>me</sup> Widmer lui indique que les tendances migratoires ont été identifiées. En revanche, il est apparu que les déplacements de population d'une commune à l'autre se sont faits de manière plus lente qu'annoncé par les modèles prévisionnels et que, de fait, les habitants ont moins quitté la Ville de Genève pour d'autres communes que prévu. L'introduction de pavillons déplaçables permettra de répondre au mieux aux évolutions démographiques. M. Meylan confirme que la Ville s'appuiera sur les expériences d'autres régions. De toute évidence, les pavillons seront composés d'éléments préfabriqués afin de faciliter les déplacements.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible de modifier la configuration des pavillons. M. Meylan lui répond par l'affirmative. Une telle opération nécessite des coûts supplémentaires, notamment pour ce qui est de l'étanchéité de la construction.

Un commissaire demande si la DPBA a pu chiffrer le coût des déplacements de ces pavillons. M. Meylan relève que ce n'est pas le cas. Le chiffrage des déplacements dépendra des modèles choisis. La présidente demande s'il est possible de visiter un pavillon modulable. M<sup>me</sup> Malignac précise que la Ville ne dispose pas du modèle qui sera développé dans les secteurs concernés par la proposition PR-1428. Les seuls pavillons qui peuvent être visités sont ceux des écoles de Trembley et Le Corbusier.

La présidente demande si les pavillons pourront disposer de panneaux solaires. M<sup>me</sup> Malignac lui répond par l'affirmative. Les pavillons bénéficieront des mêmes installations thermiques et électriques que ceux d'une construction en dur.

Un commissaire aimerait connaître les conséquences d'une modification du projet sur l'acte notarié passé entre la Ville et la SCHG. M. Meylan relève qu'il n'y en aura pas puisque cet acte notarié a été signé dans le cadre du PLQ.

Un commissaire demande si la DPBA a étudié la possibilité d'aménager des classes dans des surfaces commerciales vides situées à proximité des écoles. M. Meylan indique que ce n'est pas le cas. Au vu des délais impartis, la DPBA n'a pas eu le temps d'étudier cette possibilité. En outre, une telle opération aura un coût certain sans pour autant parvenir à répondre aux demandes de l'ECO. M<sup>me</sup> Widmer ajoute qu'il est préférable de s'installer dans le périmètre d'une école afin de bénéficier des infrastructures existantes (salles de gym, préau, réfectoire, etc.).

Un commissaire rapporte qu'une entreprise zurichoise propose la construction de 29 pavillons modulables pour 3,5 millions de francs. M. Meylan n'a pas connaissance de cette information. La DPBA a regroupé plusieurs projets pour arriver à l'estimation figurant dans la proposition. M<sup>me</sup> Malignac relève que le coût annoncé par l'entreprise zurichoise concerne le déplacement de pavillons déjà existants.

### *Discussion et prises de position*

Des commissaires du Mouvement citoyens genevois et du Parti démocrate-chrétien s'interrogent sur l'utilisation actuelle des pavillons votés précédemment par le Conseil municipal. Un commissaire s'interroge également sur les possibilités de réaménagement de certaines salles de gymnastique pour pouvoir accueillir des classes scolaires. Même question pour les locaux de l'ancien bâtiment Swisscom situé dans le secteur de Chavannes.

Le Mouvement citoyens genevois trouve regrettable que l'ECO n'ait pas pensé à déplacer certaines classes de l'école de Trembley au CEC André-Chavanne. Ces différentes mesures permettraient de diminuer le nombre de pavillons à installer. Le Mouvement citoyens genevois trouve également que la Ville devrait s'assurer que les enfants soient bien scolarisés dans les quartiers où ils habitent.

Une commissaire socialiste confirme que le périmètre Vieusseux-Villars-Franchises dispose de plusieurs espaces où les pavillons pourraient être implantés (parking derrière l'ancien bâtiment Swisscom, par exemple). En revanche, l'acoustique de l'ancien bâtiment Swisscom n'est pas optimale pour accueillir des classes scolaires. D'autre part, le CEC André-Chavanne est trop éloigné de l'école de Trembley pour favoriser les déplacements à pied des élèves. Enfin, le secteur du Petit-Saconnex s'est passablement densifié ces dernières années. L'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires n'est donc pas due à des dérogations accordées à des parents.

Ensemble à gauche relève que la Ville a l'obligation légale d'accueillir les enfants dans les structures scolaires. Or, l'ensemble des écoles aujourd'hui arrivent à saturation. Il faut donc agir rapidement pour remédier à cette situation d'urgence. D'autre part, il vaut mieux s'en tenir aux propositions présentées par les services de la Ville. L'aménagement de salles de classes est strictement réglementé et les élus n'ont pas vocation à s'immiscer dans le terrain opérationnel. Enfin, les pavillons présentent l'avantage d'être déplaçables et donc de répondre efficacement à l'évolution des besoins. Pour ces différentes raisons, le groupe Ensemble à gauche propose de voter la proposition PR-1428 ce soir.

Le Parti démocrate-chrétien est d'avis de voter la proposition PR-1428 ce soir. Toutefois, il regrette que la Ville n'ait pas été plus proactive dans la planification des opérations. Son manque d'anticipation débouche aujourd'hui sur une situation critique et les coûts de la présente proposition s'en ressentent.

Pour l'Union démocratique du centre, le fait de ne pas s'immiscer dans l'opérationnel ne signifie pas qu'il faille tout accepter tel quel. En l'état, la proposition des services de la Ville peut encore être améliorée.

Un commissaire socialiste aimerait connaître les améliorations que la commission pourrait proposer. Un commissaire de l'Union démocratique du centre lui répond qu'il incombe aux services de la Ville de trouver des améliorations. Cela dit, il souligne que le Mouvement citoyens genevois a déjà esquissé plusieurs pistes de réflexion.

Pour le Parti libéral-radical, l'état de nécessité est évident. Toutefois, le groupe regrette que des solutions alternatives n'aient pas été étudiées par les services de la Ville. L'ancien bâtiment de Swisscom pourrait très bien accueillir des classes

scolaires. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la pertinence des coûts présentés en regard des projets qui sont menés ailleurs en Suisse. Au vu de la situation d'urgence, le Parti libéral-radical acceptera la proposition PR-1428 à condition que la commission approuve la recommandation suivante: «Nous demandons que la synthèse des appels d'offres soit présentée à la commission des travaux et des constructions en cours de réalisation du projet.»

Le Parti démocrate-chrétien estime que la recommandation n'est pas réalisable car elle signifie que la commission des travaux et des constructions rompe le secret des affaires. Par contre, la commission des travaux et des constructions peut demander le cahier des charges.

Le Parti libéral-radical soutient cette proposition. Il précise qu'il souhaite avoir une présentation du mandat qui sera octroyé pour la réalisation le projet. En l'état, le Conseil administratif demande à la commission des travaux et des constructions d'accepter un crédit sur lequel il n'aura plus aucune emprise.

Le groupe Ensemble à gauche se demande si cette recommandation peut permettre au Conseil municipal de statuer à nouveau sur la proposition. Un commissaire libéral-radical lui répond par la négative. La recommandation a pour objectif d'inciter le Conseil administratif à être le plus transparent possible sur l'avancement du projet.

La présidente demande s'il est possible de conditionner le vote de la proposition à un suivi régulier de l'avancement du projet. Un commissaire libéral-radical note que la commission des travaux et des constructions pourrait voter la proposition en réduisant les coûts demandés. Cette opération obligerait le Conseil administratif à présenter une seconde demande de crédit une fois la première enveloppe dépensée. Cela dit, un tel procédé serait cavalier dans la mesure où la majorité de la commission a salué le travail effectué par les services de la Ville.

Une commissaire socialiste propose à la commission de voter la proposition sans le pourcentage dédié aux divers et imprévus. Un commissaire du Parti libéral-radical considère qu'il s'agit là d'une alternative intéressante.

Un commissaire démocrate-chrétien comprend qu'il soit frustrant de voter une telle demande de crédit dans l'urgence. Toutefois, il ne faut pas oublier que les délais pour mettre à disposition les pavillons scolaires sont extrêmement courts. Les sites des Allières et de Trembley doivent être opérationnels pour la rentrée scolaire 2022 et ceux de Vieusseux et des Franchises pour la rentrée scolaire 2023. Au vu de l'urgence de la situation, il est préférable de ne pas réduire les coûts de la proposition. Le Conseil administratif doit pouvoir garantir l'accueil scolaire de tous les enfants qui habitent en ville de Genève. En outre, le Conseil municipal pourra vérifier la bonne tenue des dépenses dans les comptes.



Quant au manque d'anticipation, il ne faut pas imputer la faute aux services de la Ville. C'est l'administration cantonale qui n'a pas évalué correctement les futurs besoins des écoles en matière d'accueil.

Le groupe Ensemble à gauche rejoint les propos du Parti démocrate-chrétien. Le service de la recherche en éducation (SRED) a sous-évalué l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires. Il faut relever que la diminution de 10% des coûts du projet de rénovation de l'école des Pâquis n'a pas permis de répondre convenablement aux besoins du quartier.

Le groupe Ensemble à gauche s'oppose donc à la réduction des coûts de la proposition PR-1428.

Une commissaire Verte demande s'il est possible que les services de la Ville présentent le projet par tranches. Ce procédé permettrait à la commission des travaux et des constructions de comprendre les démarches effectuées.

La présidente note que la recommandation du Parti libéral-radical permettrait d'avoir un suivi du projet. Un commissaire libéral-radical ajoute que la recommandation ne freinera pas l'avancement du projet. Une fois voté, les services de la Ville pourront poursuivre leurs démarches.

Une commissaire socialiste tient à souligner que les magistrates ne sont pour rien dans la situation de pénurie de surfaces scolaires. Encore une fois, le Conseil municipal ne peut pas se permettre d'attendre plus longtemps pour répondre au besoin urgent de nouvelles surfaces scolaires. Un commissaire socialiste observe que le projet d'aménagement de 16 classes sur le site de Chandieu a coûté environ 65 millions de francs. Ici, le projet prévoit la création de 42, voire 46 classes pour un montant d'environ 32 millions de francs.

Le Parti démocrate-chrétien craint que la coupe des divers et imprévus ait des répercussions sur les éléments de génie civil (eau, gaz, électricité) et de maçonnerie. Ainsi, le Parti démocrate-chrétien propose d'aller de l'avant et de voter la proposition sans coupe budgétaire.

Pour les Verts, il est important d'avoir un suivi du projet car l'installation de pavillons durables est nouvelle en Ville de Genève. La commission des travaux et des constructions doit avoir la garantie que les conditions d'enseignement conviendront aux enfants. Le Parti socialiste tient à préciser qu'il ne souhaite pas freiner l'avancement du projet. Au vu de la situation, il est clair que la commission des travaux et des constructions ne peut pas refuser la proposition PR-1428. On peut quand même regretter que les commissaires et les nouvelles magistrates aient été mis devant le fait accompli. Si la suppression du pourcentage dédié aux divers et imprévus donne un mauvais message au Conseil administratif, le Parti socialiste serait prêt à retirer sa proposition. Cependant, il trouve qu'il serait

quand même judicieux de trouver un moyen d'exprimer la désapprobation de la commission des travaux et des constructions quant au manque de vigilance des précédents magistrats. Ces derniers étaient certainement au courant de l'augmentation constante des effectifs scolaires et parascolaires durant ces dernières années. Les Verts ainsi que le Parti libéral-radical sont prêts à soutenir la proposition du Parti socialiste.

#### *Votes*

Ainsi, la présidente met au vote l'amendement suivant: «suppression des divers et imprévus de 20% sur chaque dépense».

Cet amendement est accepté à la majorité des membres présent-e-s, soit par 11 oui (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 4 S, 2 Ve) contre 3 non (1 EàG, 2 PDC) et 1 abstention (Ve).

Suite à ce vote, le Parti libéral-radical retire sa recommandation.

La présidente met au vote la proposition PR-1428 amendée, qui est approuvée à la majorité des membres présent-e-s, soit par 13 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 3 PLR, 2 PDC) contre 2 non (MCG, UDC).

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I AMENDÉE*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

#### *décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 32 894 000 francs, dont sera déduit le montant des divers et imprévus, destiné à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 32 894 000 francs, dont sera déduit le montant des divers et imprévus.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux réalisations projetées.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II AMENDÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 356 000 francs, dont sera déduit le montant des divers et imprévus, destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 356 000 francs, dont sera déduit le montant des divers et imprévus.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

*(Brouhaha.)*

**La présidente.** Si ça ne vous intéresse plus, Mesdames et Messieurs, vous pouvez sortir! Franchement...

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, présidente de la commission des travaux et des constructions** (Ve). Très rapidement... (*Rumeurs de désapprobation dans la salle.*) Ho! Plus vous allez gueuler, plus ça va prendre du temps, hein! (*Rires.*) Non mais c'est bon, quoi!

Les rapports PR-1428 A et PR-1429 A ont été rendus très rapidement, car il s'agit d'infrastructures dont la Ville a urgemment besoin. Les propositions PR-1428 et PR-1429, datées du 7 octobre 2020, ont été déposées auprès du Conseil municipal qui les a renvoyées à la commission des travaux et des constructions le 27 octobre. La proposition PR-1428 a été traitée en commission le 11 novembre et le rapport PR-1428 A a été rendu le 25 novembre. La proposition PR-1429 a été traitée en commission le 18 novembre et le rapport PR-1429 A a été rendu le 24 novembre. Cela, afin que les délibérations de ces deux propositions puissent être votées ce soir à minuit. C'est dire que l'urgence est absolue, pour ce type de constructions!

Nous félicitons particulièrement le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité ainsi que M. Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti, qui nous a présenté ce projet en commission. En effet, il n'y a pas eu besoin de procéder à des demandes de crédits d'étude coûteux, ce qui a eu pour conséquence qu'une marge de manœuvre de 20% de divers et imprévus sur le crédit de réalisation a été annoncée. Cette marge de manœuvre n'a cependant pas été acceptée en commission, un amendement pour la supprimer ayant été voté. Mesdames et Messieurs, je vous demande de revoir cette position car, comme nous vous l'avons expliqué, on est en situation d'urgence et les travaux doivent commencer.

Ce que je viens de dire au sujet de la proposition PR-1428 vaut aussi, *mutatis mutandis*, pour la proposition PR-1429 – à la différence que celle-ci n'a pas été amendée en commission, mais simplement assortie d'une recommandation. Je vous remercie pour votre attention.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**M. Maxime Provini, rapporteur** (PLR). La proposition PR-1428 du Conseil administratif prévoit l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables distribués sur les sites de quatre écoles primaires sises sur le territoire municipal pour un montant de 36,2 millions de francs. Malgré les efforts déployés par la Ville de Genève pour utiliser et renforcer au maximum les moyens à disposition, ces derniers ne suffisent pas pour répondre à l'évolution des besoins scolaires et parascolaires, et de nombreuses écoles vont se retrouver sous tension dès la rentrée 2022.

La présente demande de crédits a donc pour objet de renforcer les capacités d'accueil des écoles situées dans les secteurs du Petit-Saconnex et du haut des Eaux-Vives, afin de répondre à l'augmentation importante des effectifs scolaires et parascolaires. En résumé, la proposition PR-1428 prévoit la création de 12 salles d'études à l'école de Trembley, 12 salles – si possible 16 – à l'école de Vieusseux, 6 salles à l'école des Allières et 12 salles à l'école des Franchises. Lors de la présentation de cette proposition, il nous a été précisé qu'il fallait bien noter que toutes les dimensions, surfaces, quantitatifs, etc. mentionnés étaient intentionnels et restaient sujets à ajustements – au besoin, à modifications – selon les faisabilités offertes par chacun des sites d'implantation.

Mesdames et Messieurs, je tiens à attirer votre attention sur le fait qu'une majorité de la commission des travaux et des constructions a regretté d'être mise quasiment devant le fait accompli. La commission regrette également le manque de vigilance des précédents magistrats. Ceux-ci étaient certainement au courant de l'augmentation constante des effectifs scolaires et parascolaires durant ces dernières années. La commission aurait apprécié d'être mise au courant plus tôt de ces besoins et aurait souhaité ne pas avoir à traiter cette proposition dans l'urgence. Lors du vote, la majorité de la commission a accepté un amendement visant à supprimer les 20% de divers et imprévus compris dans chacun des crédits demandés. Suite à l'acceptation de cet amendement, la majorité de la commission des travaux et des constructions a accepté la proposition PR-1428 ainsi amendée.

#### *Premier débat*

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre signée par MM. Eric Bertinat, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Daniel Sormanni, M<sup>mes</sup> Brigitte Studer et Delphine Wuest, qui demande le débat accéléré sur le rapport PR-1428 A. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 60 oui contre 3 non.

**Le président.** Nous sommes donc en débat accéléré. Je donne la parole pendant trois minutes au maximum aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la demandent, à raison d'une seule intervention et d'un-e seul-e intervenant-e par groupe.

**M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S).** Quelle lourde tâche que celle de parler à minuit cinq! Je me dépêche, je me dépêche! (*Les membres du Parti démocrate-chrétien discutent.*) Merci de m'écouter, sur les bancs du Parti démocrate-chrétien!

L'héritage fâcheux de la précédente législature – c'est-à-dire la réalisation de certains travaux qui auraient dû être anticipés, au vu de l'obligation des communes d'assurer la construction des bâtiments scolaires – doit aujourd'hui être traité dans l'urgence. Les membres socialistes de la commission des travaux et des constructions saluent la réaction rapide des magistrats concernées et de leurs services pour répondre aux besoins en la matière.

Le Parti socialiste, conscient de la situation et désireux de montrer son désaccord face à la nécessité de réparer les manquements du passé, a cependant soutenu en commission l'amendement du Parti libéral-radical qui supprimait les 20% de divers et imprévus. Le rapport PR-1428 A dit que nous étions les dépositaires de cet amendement, ce que je me permets de rectifier oralement ici, car tel n'était pas le cas. Je remercie le Service du Conseil municipal d'apporter les modifications nécessaires aux documents concernés.

Aujourd'hui, vu l'urgence de la situation qui nous concerne tous – il s'agit du bon déroulement de la scolarité de nos enfants en ville de Genève – nous acceptons la réintégration de ces 20% de divers et imprévus dans la proposition PR-1428, afin de ne plus perdre de temps. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous sommes saisis d'un amendement du Conseil administratif dont je vais vous donner la teneur.

#### *Projet d'amendement*

Revenir à la formulation proposée par le Conseil administratif dans la proposition PR-1428 initiale en supprimant de l'article premier et de l'article 2 des délibérations I et II l'ajout «dont sera déduit le montant des divers et imprévus».

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, j'interviens pour vous expliquer rapidement les raisons pour lesquelles le Conseil administratif a déposé cet amendement. Au préalable, j'aimerais sincèrement remercier la commission des travaux et des constructions pour son travail effectué extrêmement rapidement. Comme vient de vous le rappeler sa présidente M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, vous avez travaillé très vite et M. Maxime Provini a rendu son rapport dans un délai extrêmement bref, afin que la proposition PR-1428 puisse être votée avant la fin de l'année. C'est pourquoi nous la traitons encore ce soir.

Vous en avez compris les enjeux et vous avez bien travaillé – sauf que, comme l'a signalé la présidente de la commission, vous avez retranché de cette proposition

les 20% de divers et imprévus. Voilà pourquoi j'aimerais insister ici sur la raison pour laquelle le Conseil administratif dépose cet amendement. Il consiste simplement à biffer ce que la commission a ajouté aux délibérations I et II, c'est-à-dire à supprimer la formule «dont sera déduit le montant des divers et imprévus».

Comme nous vous l'avons expliqué en commission, plus on élabore les projets en amont, mieux on peut en étudier les détails pour élaborer un crédit de réalisation au plus proche de la réalité du coût de construction. Dans le cas des pavillons scolaires, il y a urgence. En prenant nos fonctions au Conseil administratif, nous avons dû trouver une solution pour être capables en dix-huit mois d'accueillir 42 classes supplémentaires, alors que la construction d'une école demande approximativement dix ans, je vous le rappelle. Le délai était donc extrêmement serré.

En général, pour chaque projet, on passe par un crédit d'étude confié à des mandataires externes afin d'affiner le crédit de réalisation et d'en limiter au minimum la marge d'incertitude, habituellement fixée autour des 10% du montant total. Pour les pavillons scolaires, cependant, l'urgence de la situation n'a pas permis l'élaboration d'un crédit d'étude. Seule une mini-préétude interne a pu être réalisée. Le projet a donc été déposé auprès du Conseil municipal sans avoir bénéficié d'une étude approfondie s'agissant du budget nécessaire à sa réalisation. Ainsi, cette situation justifie une marge de 20% de divers et imprévus, jugée normale par les services dans ce cas de figure, afin de faire face aux probables imprévus qui découleraient notamment de la rapidité avec laquelle le projet a dû être déposé.

Mesdames et Messieurs, si vous supprimez cette marge, le crédit accepté par le Conseil municipal risquera grandement de ne pas suffire à la réalisation des aménagements prévus et votés, ce qui compliquera le travail des services municipaux, déjà mis sous pression par le manque de temps, et entravera le déroulement du chantier. Cela risque donc de retarder la finalisation des pavillons, qui doivent impérativement être mis en service à la rentrée scolaire 2022. Par conséquent, si malgré sa sagesse le Conseil municipal refuse de voter les 20% de divers et imprévus, il faudra que le Conseil administratif revienne en cours de chantier lui demander un crédit supplémentaire, ce qui entraînera un retard dans la livraison des pavillons.

Avec un peu de chance, peut-être que le montant des divers et imprévus ne sera pas utilisé – ou très peu –, ce que nous souhaitons réellement. Mais s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous demande de répondre favorablement à cette urgence, afin de rassurer les services municipaux concernés et de nous permettre de commencer le travail de réalisation de ces pavillons scolaires en passant déjà des commandes très rapidement après le délai référendaire, afin de pouvoir livrer ces pavillons à temps. Je vous

remercie infiniment de m'avoir écoutée et de rétablir ces 20% de divers et imprévus dans les montants que vous voterez tout à l'heure.

**Le président.** Nous sommes saisis d'un autre amendement, qui émane du Parti libéral-radical. Je donne la parole à M. Rémy Burri pour le défendre.

**M. Rémy Burri (PLR).** Je suis très surpris et déçu de l'attitude du Conseil administratif, qui nous demande ce soir de rétablir les 20% de divers et imprévus dans les deux délibérations de la proposition PR-1428. Il est vrai qu'en commission des travaux et des constructions nous étions unanimement surpris et très contents de voir ce qui avait été fait et proposé par les services municipaux. J'ai même salué le fait qu'ils avaient pu nous soumettre quelque chose qui tenait globalement la route, sans avoir passé comme d'habitude par des crédits d'étude souvent très coûteux.

Malheureusement, je suis désolé, mais en une seule séance de commission on n'a clairement pas pu avoir toute la conviction nécessaire pour voter immédiatement ces 36 millions de francs. On l'a fait quand même, on n'a pas demandé d'auditions supplémentaires, on n'a pas retardé les choses, le rapporteur a joué le jeu et on est prêts à voter cette proposition ce soir – mais je trouve quand même un peu cavalier de vouloir rétablir la marge de 20% de divers et imprévus.

En effet, Madame la magistrate – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président –, dans le cadre de ce projet vous allez devoir procéder à un appel d'offres et vous aurez donc tout loisir, dès réception des premières offres, de voir à combien se monteront les coûts de réalisation. De plus, toutes les étapes prévues dans la proposition ne se dérouleront pas en même temps, puisqu'elles seront étalées sur les années 2021 et 2022. Par conséquent, vous aurez assez vite la capacité de savoir si le Conseil administratif aura besoin de revenir demander un complément de crédit au Conseil municipal dans cette enceinte.

A titre personnel – mais j'imagine que c'est aussi le cas de beaucoup de membres de la commission des travaux et des constructions – je suis assez frustré devant cette attitude du Conseil administratif. Je demande vraiment aux groupes politiques de considérer la nécessité de pouvoir contrôler ce qui sera fait. Si on vote l'amendement du Conseil administratif, on n'aura aucune vision là-dessus. On nous demande de voter 36 millions de francs quasiment la tête dans le sac!

Par ailleurs, j'ai fait remarquer en commission que Zurich avait mené à bien quelques projets du même genre. Lorsque j'ai dit que le coût du container pour une classe zurichoise était trois ou quatre fois moins élevé que celui prévu à Genève, on m'a répondu: «Oui, mais c'est juste le coût du déménagement.» Ce



n'est pas vrai! J'ai revu mes informations: Zurich a construit deux pavillons pouvant abriter une douzaine de classes pour 3 millions de francs, soit 250 000 francs la classe. A Genève, on nous propose quatre pavillons pouvant abriter 42 classes pour 36 millions de francs, soit 850 000 francs la classe. D'accord, comparaison n'est pas raison, je veux bien... Mais s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, maintenez la pression sur le Conseil administratif pour qu'il revienne vers nous si nécessaire en affinant la proposition PR-1428.

Je vous demande à tout le moins d'accepter l'amendement du Parti libéral-radical qui ne retranche pas du montant total 20% de divers et imprévus, comme l'a fait la commission des travaux et des constructions, mais 10%. Je rappelle d'ailleurs au passage que cette diminution de 20% n'était pas une idée du Parti libéral-radical. Comme le disait si bien une préopinante socialiste, rendons à Cléopâtre ce qui appartient à Cléopâtre: c'est bien les socialistes qui ont proposé de soustraire ces 20% dans les crédits demandés! Nous proposons une situation intermédiaire avec une diminution de 10%, afin que le Conseil municipal ait un minimum de possibilités de cadrer la mise en œuvre de la proposition PR-1428. Merci pour votre confiance. (*Applaudissements.*) Notre amendement est ainsi conçu:

#### *Projet d'amendement*

Remplacer la formule de l'amendement accepté par la commission des travaux et des constructions «suppression des divers et imprévus de 20% sur chaque dépense» par la formule «suppression des divers et imprévus de 10% sur chaque dépense», valable pour les délibérations I et II, ce qui ramène le crédit total de la délibération I à 29 604 600 francs et le crédit total de la délibération II à 3 020 400 francs.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Au Parti démocrate-chrétien, de façon générale, nous n'apprécions guère de devoir traiter des objets importants dans la précipitation. Malgré les raisons impératives qui le rendaient nécessaire, l'examen express de la proposition PR-1428 pour un montant de 36 millions de francs nous a bien agacés! Cela dit, nous remercions les services de la Ville pour leur travail conséquent et rapide sur ce dossier, alors que les précédents édiles n'avaient manifestement rien vu venir. Au printemps dernier, nous avons appris incidemment que nous serions saisis au début de la nouvelle législature d'une demande de crédit élevée, afin de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires en ville de Genève. Cette augmentation avait en effet été nettement sous-évaluée par le Canton et le Service cantonal de la recherche en éducation (SRED). Cette incurie et l'absence étonnante de curiosité chez les magistrats de l'époque ont conduit à

la pagaille à laquelle ont dû faire face les services de la Ville pour nous présenter la demande de crédit de la proposition PR-1428 dans un temps record, avec la difficulté supplémentaire de devoir passer outre l'étape du crédit d'étude, qui est normalement un préalable indispensable et important; cela a été rappelé tout à l'heure.

Par conséquent, nous ne sommes guère rassurés devant cette situation et nous espérons que la réalisation de ces pavillons modulaires ne nous réservera pas d'autres mauvaises surprises. Oui, nous sommes extrêmement mal à l'aise de devoir voter un tel montant ce soir sans avoir pu étudier d'autres options que celle présentée dans la proposition PR-1428, qui coûte extrêmement cher. Mais comme cela a aussi été rappelé, la Ville est liée par une obligation légale concernant l'accueil scolaire et parascolaire; il faut donc bien trouver des solutions.

Nous avons à cœur d'offrir à nos bambins de bonnes conditions d'étude. Cela à un prix, que nous souhaiterions moins élevé – mais ce n'est pas pour autant que nous aurions supprimé les 20% de divers et imprévus, comme l'a étonnamment demandé un amendement du Parti socialiste qui a été déposé en commission et que nous n'avons pas suivi. Nous nous réjouissons d'ailleurs que le Parti socialiste revienne sur cette fausse bonne idée qui, à notre sens, retarderait davantage la réalisation du projet si l'argent venait à manquer. Le Conseil administratif devrait alors revenir en toute hâte, on le sait, avec une demande de crédit supplémentaire. Cela nous ferait perdre un temps précieux, compte tenu des brefs délais à respecter pour terminer ces pavillons en 2022 et 2023.

Nous savons bien que nous n'avons pas vocation à nous ingérer dans l'opérationnel, ce qui nécessite des compétences particulières. Cela dit, nous en appelons à la sagesse de la magistrature et de ses services pour faire le meilleur usage possible des deniers publics. Nous souhaiterions avoir un point de situation régulier en commission des travaux et des constructions sur l'avancement des travaux et les dépenses engagées. En espérant que ce genre de boulette monumentale ne se reproduira plus, nous voterons cette proposition pour répondre à des besoins fondamentaux, puisqu'il est question de la scolarité de notre jeunesse.

**M. Philippe de Rougemont (Ve).** Pourquoi rétablir les 20% de divers et imprévus dans la proposition PR-1428? Les délais pour planifier l'installation des pavillons scolaires sont très courts, on l'a vu. Les sites des Allières et de Trembley doivent être opérationnels pour la rentrée scolaire 2022, ceux de Vieusseux et des Franchises pour la rentrée scolaire 2023. Sur le fond, la brièveté des délais et la prise en compte de plusieurs éléments techniques – chauffage, eau, électricité, etc. – expliquent pourquoi la marge de sécurité nécessaire est plus importante que d'habitude dans ce cas-là.

Les pavillons scolaires modulables sont une solution innovante, mais qui comporte des incertitudes plus grandes qu'un projet d'école s'étalant habituellement sur sept années depuis son élaboration initiale jusqu'à sa réalisation. Cela dit, un pourcentage de 20% pour divers et imprévus doit rester une exception. Dans le cas présent, la Ville ne peut pas prendre le risque de retarder l'avancement de ces pavillons scolaires. Nous devons répondre au besoin urgent de nouvelles infrastructures en la matière. C'est une obligation légale et morale. Voilà pourquoi les Verts vous invitent sans hésitation, Mesdames et Messieurs, à adopter les deux délibérations de la proposition PR-1428 dans leur version initiale, en maintenant les 20% de divers et imprévus. Merci pour votre attention.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Mesdames et Messieurs, je vous dis bonsoir, puisque je n'ai pas encore pris la parole pendant cette longue journée... Il y en a qui se sont bien étendus dans leurs interventions, d'ailleurs! Ils avaient beaucoup à dire...

J'ai l'impression qu'on est pris en otage, avec cette proposition PR-1428. C'est au dernier moment qu'on nous sert ça et ce n'est pas évident à traiter! Cent mille francs sont prévus pour les dépassements éventuels, mais il est clair qu'il ne faut pas oublier une chose: les pavillons à construire seront répartis à plusieurs endroits dont le sol ne sera pas forcément adapté. De ce fait, on ne pourra pas forcément bien les poser au sol. J'essaie de vous faire un peu de technique en simplifiant, Mesdames et Messieurs. Suivant les endroits, il y aura peut-être des frais supplémentaires – mais on ne trouve pas forcément 100 000 francs sous les sabots d'un cheval!

La magistrate nous a bien expliqué la situation; on pourrait aller dans son sens, évidemment, parce qu'on a besoin de ces bungalows, ou containers, je ne sais pas comment les appeler... On en a discuté en commission des travaux et des constructions et quand je dis «containers», je n'entends évidemment pas des containers comme dans les ports, par exemple à Marseille, mais bien les mêmes que ceux de Noël Constant (*ndlr: fondateur de Carrefour-Rue*), où des gens habitent avec tout le confort.

La proposition PR-1428 nous demande une somme très importante. Je me pose donc la question: ne devrait-on pas prendre un peu plus de temps pour y réfléchir et peut-être reporter le vote au 19 janvier 2021? Quand même, c'est des millions de francs! Et pas pour n'importe quoi! Mesdames et Messieurs, il est clair qu'on ne va pas prendre les enfants en otage, on les mettra à l'abri dans ces locaux précaires ou provisoires. Mais je voulais tout de même vous faire comprendre par ma voix que, pour le Mouvement citoyens genevois, c'est un peu léger de traiter un dossier de cette manière. Voilà, Mesdames et Messieurs, votez en votre âme et conscience pour nos petites têtes blondes! Je vous remercie... et tâchons d'aller plus vite que moi, parce qu'on a tous envie d'aller faire dodo!

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Je m'exprimerai au sujet de l'amendement du Parti libéral-radical, qui demande une diminution de 10% correspondant aux divers et imprévus sur le montant total de la proposition PR-1428. Ma foi, puisque nous avons besoin d'une marge de 20% pour garantir – sauf catastrophe – la livraison de ces pavillons à la rentrée scolaire 2022, si on ne nous laisse qu'une marge de 10% on en reviendra exactement au même problème: c'est nous donner seulement la moitié de ce que nous demandons pour les divers et imprévus! M. Burri a l'air de très bien connaître le système et la manière dont on mène un chantier, mais je ne crois pas qu'en nous accordant seulement 10% de divers et imprévus le Conseil municipal pourra – et mes services avec – mieux maîtriser les étapes de ce chantier. Je vous enjoins donc, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, de ne pas jouer avec le feu et de ne pas risquer de rater le coche pour la rentrée scolaire 2022.

Je terminerai en rappelant ce qu'a dit à l'instant M. Pastore, qui est plein de bon sens, du reste: on n'est pas obligés de dépenser cet argent! C'est une garantie au cas où, afin d'éviter de devoir revenir devant le Conseil municipal avec une demande de crédit complémentaire. Si la proposition PR-1428 initiale est votée ce soir, cela permettra aux services municipaux d'entamer les démarches pendant le délai référendaire puis, dès son échéance, de lancer toutes les commandes.

Je vous remercie de votre confiance, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal. J'aimerais juste ajouter encore une chose: si vous êtes choqués de devoir traiter ce dossier dans l'urgence, sachez que le Conseil administratif l'est tout autant! Cela n'a vraiment pas été une grande satisfaction que de solliciter du Conseil municipal un tel montant, afin de pouvoir assurer l'enseignement pour les petites Genevoises et les petits Genevois à la rentrée scolaire 2022. Ce n'était pas du tout agréable pour le Conseil administratif d'avoir dû agir de cette manière, mais il a pris ses responsabilités tout en souhaitant que pareilles situations se reproduisent le moins possible. Merci de votre écoute!

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Je voulais dire, comme l'a soulevé M<sup>me</sup> Perler, que ce crédit concerne la rentrée scolaire 2022. Vous voyez qu'on est face à des délais extrêmement serrés, Mesdames et Messieurs. Avec M<sup>me</sup> Perler, nous avons constaté cette situation catastrophique au mois de juin dernier, dès notre entrée en fonction. Nous avons fait le plus vite possible pour préparer la proposition PR-1428, qui a demandé un travail très soutenu aux services municipaux concernés.

Bien sûr, je comprends tout à fait que vous trouviez déplaisant aujourd'hui de devoir voter un tel crédit de cette manière, et je partage votre mécontentement. Mais figurez-vous que, la Ville ayant l'obligation légale de fournir des infrastructures aux écoles primaires, on ne peut pas se permettre de prendre du retard. On

doit répondre aux impératifs de la scolarité des enfants pour la rentrée 2022. Vous imaginez le dégât d'image pour la Ville de Genève, si on n'arrivait pas à relever ce défi... Car oui, il s'agit évidemment d'un défi. D'ailleurs, même si le Conseil municipal vote cette proposition ce soir, nous devons travailler d'arrache-pied jusqu'à la rentrée 2022 pour y arriver. Voilà pourquoi nous voulions vraiment que les propositions PR-1428 et PR-1429 soient traitées aujourd'hui. Merci pour votre compréhension, nous vous remercions d'avoir pris vos responsabilités.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif est accepté par 45 oui contre 21 non (1 abstention).

**Le président.** Cet amendement ayant été accepté, celui qui a été défendu tout à l'heure par M. Burri devient caduc, je ne le soumets donc pas au vote. A présent, je fais voter les délibérations I et II ainsi amendées.

Mises aux voix article par article et dans leur ensemble, les délibérations I et II amendées sont acceptées par 53 oui contre 9 non (4 abstentions). (*Applaudissements.*)

«Ndlr: la présidente oublie de faire voter séparément les deux délibérations.»

Les délibérations sont ainsi conçues:

### *DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 32 894 000 francs, destiné à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 32 894 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux réalisations projetées.

## DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 356 000 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 356 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

- 6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2020 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 236 000 francs, soit:**
- **3 463 000 francs destinés à la transformation de surfaces en locaux parascolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève;**
  - **773 000 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de ces nouveaux locaux parascolaires (PR-1429 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Maxime Provini.**

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance du 27 octobre 2020. Elle a été traitée lors de la séance du 18 novembre 2020, sous la présidence de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 463 000 francs, destiné à la transformation de surfaces en locaux parascolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 463 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

---

<sup>1</sup> Proposition, 3030.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés.

### PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 773 000 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de nouveaux locaux parascolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 773 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

### Séance du 18 novembre 2020

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), M<sup>me</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), et M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction (DPBA)*

M<sup>me</sup> Perler relate que les communes ont l'obligation légale de fournir en suffisance des locaux pour l'enseignement primaire et l'accueil parascolaire (loi sur l'instruction publique (LIP) 2015, article 8). Or, les effectifs scolaires et parascolaires ont augmenté de manière significative ces dernières années, ce qui a conduit à un manque de places disponibles dans les écoles primaires. Dès la rentrée scolaire de septembre 2022, la situation deviendra réellement critique et la



Ville de Genève ne sera plus en mesure d'accueillir tous les enfants de la commune. Pour faire face à cette situation qui touche tous les secteurs scolaires de la ville, une stratégie sur plusieurs années a été mise en place par le DACM et le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Cette stratégie prévoit la construction de nouvelles écoles (Vernets et Mervelet); l'agrandissement et la rénovation de l'école de Liotard; l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables sur plusieurs sites (Le Corbusier, Allières, Trembley); la transformation des anciens logements de fonction des responsables de bâtiment scolaire en équipements parascolaires.

La présente demande de crédit porte sur ce dernier point.

Jusqu'à récemment, toutes les écoles possédaient un logement de fonction qui était attribué au responsable de bâtiment scolaire et à sa famille. Il était obligatoire pour lui de vivre dans ce logement. Cependant, au fur et à mesure des années, cette pratique n'a plus été appliquée systématiquement. La qualité des logements variait grandement d'une école à l'autre.

En termes de besoins, les effectifs parascolaires ont très fortement augmenté ces dernières années. Cette augmentation de la demande de prise en charge des enfants sur le temps parascolaire est le résultat d'une évolution sociétale liée essentiellement au fait que, de plus en plus souvent, les deux parents travaillent et ne peuvent plus adapter leurs horaires de travail en fonction des horaires scolaires. L'accueil parascolaire est dit «universel», ce qui signifie que tout parent qui en fait la demande a la garantie de recevoir une place pour son enfant.

Pour répondre aux besoins de surfaces supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires, la présente demande de crédit propose donc d'utiliser les anciens logements de fonction inoccupés et de les transformer en locaux parascolaires.

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Perler, M<sup>me</sup> Widmer nous explique que pour éviter que la situation devienne critique le DACM et le DCSS ont élaboré une stratégie sur plusieurs années comprenant notamment la présente demande de crédit. Cette dernière prévoit donc la transformation des anciens logements de fonction des responsables de bâtiment scolaire en équipements parascolaires. Les travaux concernent 11 écoles primaires de la Ville (Allobroges, Cité-Jonction, Eaux-Vives, Franchises, Grottes, Le Corbusier, Ouches, Pré-Picot, Seujet, Vollandes et XXXI-Décembre).

M<sup>me</sup> Widmer nous explique les besoins actuels et futurs en expliquant que les effectifs parascolaires ont très fortement augmenté ces dernières années. Ainsi, entre les années scolaires 2012-2013 et 2020-2021, le nombre d'enfants accueillis quotidiennement au parascolaire de midi est passé d'un peu plus de 4600 à 6800, soit une augmentation de 48%. Le soir, l'évolution a été encore plus rapide

avec, sur la même période, une augmentation de 71%, faisant passer le nombre d'enfants d'un peu plus de 2100 à 3600. Cette croissance s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves entre 2012 et aujourd'hui (+ 1471) et par l'augmentation du taux de fréquentation du parascolaire. Ce taux est passé de 43% sur l'année scolaire 2010-2011 à 56% en 2020-2021.

En parallèle, le cadre légal cantonal qui définit les obligations des communes a lui aussi évolué. Suite à l'inscription du principe de l'accueil à journée continue pour tous les enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans la Constitution genevoise et au vote de la loi sur l'accueil à journée continue, les communes doivent notamment fournir des locaux en quantité et en qualité suffisantes pour les activités scolaires et parascolaires et délivrer la prestation des repas de midi.

Le projet de création de locaux parascolaires suit les instructions du règlement C 1 10.11. Son plan type a été étudié avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Il prévoit la création dans chaque appartement de deux espaces différenciés: l'un est tourné vers une cuisine pour les activités de goûter, de travaux manuels et de jeux sur table; l'autre est destiné à des activités calmes (sieste, lecture, jeux calmes). Une zone vestiaire, un bloc sanitaire pour garçons, filles, adultes et pour personnes à mobilité réduite (PMR), un local nettoyage et une terrasse (si existante) complètent le programme type. Ces locaux doivent pouvoir accueillir 50 enfants et plus si une double voie d'évacuation est possible.

Ensuite M. Meylan a expliqué plus en détail la réalisation des futurs travaux. Ainsi nous avons le programme type qui consiste en la création de deux locaux, d'un espace cuisine/réfectoire/bricolage, d'un espace calme/sieste/mouvement, d'un espace vestiaires, d'un bloc WC et d'un local dépôt-nettoyage. Ces travaux seront réalisés dans les locaux suivants:

- l'école des Allobroges,
- l'école de Cité-Jonction,
- l'école des Franchises (3 locaux + une terrasse),
- l'école des Grottes (3 locaux + une terrasse),
- l'école des Ouches (+ une terrasse),
- l'école de Pré-Picot (+ une terrasse) et l'école des Vollandes (+ une terrasse).

Concernant l'école des Eaux-Vives, le programme est légèrement différent puisqu'il prévoit la rénovation du local (avec traitement acoustique élevé), la création d'un espace polyvalent bricolage/calme/sieste/vestiaires de 64 m<sup>2</sup>, l'installation d'une porte d'accès et l'aménagement d'un escalier pour accéder à la cour intérieure.

Le programme de l'école du Seujet est également différent puisqu'il prévoit le regroupement des trois locaux existants (avec traitement acoustique élevé),

la création d'un espace polyvalent calme/sieste/mouvement/zone vestiaires de 64 m<sup>2</sup> et d'un point d'eau.

Concernant l'école Le Corbusier, l'ancien appartement de fonction de 120 m<sup>2</sup> est transformé en trois locaux avec un espace cuisine/réfectoire/bricolage de 48 m<sup>2</sup>, un espace mouvement de 28,5 m<sup>2</sup>, un espace calme/sieste de 21 m<sup>2</sup>, un espace vestiaires de 7 m<sup>2</sup>, un bloc WC de 7 m<sup>2</sup> et une terrasse avec balcon de 63 m<sup>2</sup>. Quant à l'ancien dojo qui est déjà occupé par le parascolaire, il sera transformé en salle de gym et de rythmique.

Enfin, le programme de l'école du XXXI-Décembre prévoit la transformation de l'ancien appartement de fonction (180 m<sup>2</sup>) en une salle d'arts visuels avec dépôt. La salle d'arts visuels désaffectée sera transformée, avec un local annexe, en réfectoire de 50 places avec création d'un office de remise en température.

Le coût total net du crédit I (transformation des surfaces précitées en locaux parascolaires) s'élève à 3 463 000 francs. Le coût total net du crédit II (équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de ces nouveaux locaux parascolaires) s'élève à 773 000 francs. Les sites faisant l'objet de changements d'affectation et de typologie devront pour chacun d'entre eux faire l'objet de requêtes en autorisation de construire. Les rédactions, dépôts et obtentions de ces autorisations de construire feront partie du mandat d'architecte qui sera attribué deux mois après le vote du crédit par le Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. Il faut compter environ trois à quatre mois de travaux par site. Les dates de mise à disposition des locaux dépendent de celles du vote, en force, de la présente proposition par le Conseil municipal.

Enfin, les locaux sont répartis en trois lots.

Les établissements libres dès maintenant, à savoir l'école de Cité-Jonction (déjà affecté au parascolaire), l'école Le Corbusier, l'école de Pré-Picot, l'école des Vollandes et l'école du XXXI-Décembre (déjà affecté au parascolaire).

Les établissements libres dès juin 2021, à savoir l'école des Allobroges, l'école des Eaux-Vives, l'école Le Corbusier et l'école du Seujet.

L'école des Grottes (libre dès 2023), l'école des Franchises (libre dès 2025) et l'école des Ouches (libre dès 2026).

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande si le programme prévoit de reloger les responsables de bâtiments dans d'autres locaux.

M<sup>me</sup> Widmer indique que les locaux compris dans le premier lot sont déjà disponibles. Les autres vont se vider au fur et à mesure des départs à la retraite.

Une commissaire demande si l'ECO a la volonté d'externaliser la maintenance des écoles primaires.

M<sup>me</sup> Widmer lui répond par la négative. L'ECO considère qu'il est important de préserver la proximité des responsables des bâtiments avec les utilisateurs.

Un commissaire aimerait connaître le taux de couverture des besoins garanti par la présente demande de crédit.

M<sup>me</sup> Widmer estime qu'il est difficile de répondre à cette question. En revanche, la stratégie d'ensemble mise en place par le DACM et le DCSS permettra de couvrir les besoins en matière de surfaces scolaires jusqu'en 2027. Pour rappel, cette stratégie prévoit la construction de nouvelles écoles, l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables sur plusieurs sites, la transformation des anciens logements de fonction des responsables de bâtiment scolaire en équipements parascolaires et la création de nouveaux réfectoires.

Un commissaire aimerait connaître le pourcentage de divers et imprévus dans la proposition PR-1429.

M. Meylan lui indique que le montant dédié aux divers et imprévus représente 12% de la présente demande de crédit.

Une commissaire s'enquiert des conséquences de la suppression des logements de fonction dans les écoles primaires.

M<sup>me</sup> Widmer remarque que les concierges pouvaient être sollicités à toute heure lorsqu'ils logeaient dans les bâtiments scolaires. Or, au fil des années, plusieurs responsables ont souhaité avoir une séparation plus claire entre vie professionnelle et vie personnelle. Ainsi, depuis quinze ans, cette pratique n'est plus appliquée. Le cahier des charges des responsables a été modifié en conséquence et les horaires de travail modifiés pour garantir la présence de personnel professionnel tous les jours de 6 h 30 à 19 h et partiellement les week-ends de 7 h à 11 h.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur la gestion des incivilités dans les bâtiments scolaires.

M<sup>me</sup> Widmer relève que l'occupation des locaux scolaires par des associations ne pose pas de problème d'incivilités. Quant à la mise à disposition des salles polyvalentes aux habitant-e-s de quartier, elle est contrôlée par des collaboratrices et des collaborateurs du service.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur la façon dont la DPBA évalue le pourcentage dédié aux divers et imprévus.

M. Meylan relève que les opérations de chiffrage sont généralement réalisées par des mandataires externes. Dans ce cadre, le taux dédié aux divers et imprévus oscille entre 5 et 10%. Dans le cas présent, la DPBA a dû mener l'opération en interne. La brièveté des délais impartis et la présence de plusieurs éléments techniques (chauffage, eau, électricité, etc.) expliquent pourquoi la marge de sécurité est plus importante que d'habitude.

Une commissaire fait part de son étonnement quant aux dimensions de certains blocs WC figurant dans le programme des travaux. Sachant que les sanitaires pour PMR doivent disposer d'une surface minimum de 3 m<sup>2</sup>, il serait pertinent que la DPBA consulte HAU.

M. Meylan souligne que la DPBA tient compte de l'accessibilité des espaces aux PMR. Les dimensions des sanitaires seront donc contrôlés.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur le terme de «conditionnement d'air» figurant dans la présente demande de crédit.

M. Meylan lui indique que ce terme fait référence au renouvellement de l'air dans les locaux des bâtiments. La Ville ne prévoit pas d'installer des climatisations dans les bâtiments scolaires.

M<sup>me</sup> Widmer rapporte que certains locaux scolaires sont actuellement occupés pour des activités parascolaires. Il est donc urgent de procéder aux travaux proposés par la proposition PR-1429 pour pouvoir libérer ces espaces.

La présidente demande si la magistrate est d'accord d'être auditionnée sur les propositions PR-1421, PR-1424 et PR-1425 le 2 décembre 2020.

M<sup>me</sup> Perler lui répond par l'affirmative.

### *Discussion et prises de position*

Le Parti démocrate-chrétien est prêt à voter en faveur de la proposition PR-1429 ce soir. Il est important de soutenir le Conseil administratif dans ses efforts pour accueillir dignement les enfants dans les écoles primaires. Aujourd'hui, la Ville doit faire face à l'évolution que connaît notre société au niveau professionnel. Lorsque les deux parents travaillent, les enfants doivent pouvoir être inscrits aux activités parascolaires.

Le Parti libéral-radical soutiendra la proposition PR-1429. La Ville doit agir rapidement pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires.

Le Parti socialiste votera également pour la proposition PR-1429. Il faut aller de l'avant pour répondre aux besoins de surfaces supplémentaires dans les écoles.

Le Mouvement citoyens genevois confirme qu'il est important de soutenir cet objet.

L'Union démocratique du centre affirme qu'il est conscient de l'urgence de la situation et approuve donc la proposition PR-1429.

Le Parti socialiste salue le fait d'élaborer des projets avec des espaces à disposition. On constate que la Ville agit à nouveau dans l'urgence car elle est prise par une croissance inattendue de la population. Il espère donc qu'après l'échéance de 2027 les autorités feront preuve d'une meilleure anticipation.

Pour le groupe Ensemble à gauche, il est nécessaire de répondre à l'urgence de la situation. Toutefois, le groupe soutiendra la proposition PR-1429 si la commission approuve la recommandation suivante: «Les services doivent consulter des représentants de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).»

Le Parti démocrate-chrétien considère qu'il n'est pas nécessaire de voter pour cette recommandation. Il est certain que la DPBA respectera les normes légales de construction.

#### *Votes*

La présidente met au vote la recommandation suivante: «Les services doivent consulter des représentants de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).»

Cette recommandation est, par voie de conséquence, acceptée à la majorité des membres présent-e-s, soit par 13 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG) et 2 abstentions (PDC).

La présidente met au vote la proposition PR-1429, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 15 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG).

**M. Maxime Provini, rapporteur (PLR).** Mon intervention sera rapide. Dès la rentrée scolaire de septembre 2022, la situation deviendra réellement critique et la Ville de Genève ne sera plus en mesure d'accueillir tous les enfants de la commune. Pour faire face à cette situation qui touche tous les secteurs scolaires de la ville, une stratégie sur plusieurs années a été mise en place par le département des constructions, de l'aménagement et de la mobilité et le département de la cohésion sociale et de la solidarité.

La proposition PR-1429, qui s'inscrit dans la continuité de la proposition PR-1428, prévoit la transformation des anciens logements de fonction des

responsables de bâtiments scolaires en équipements parascolaires. Jusqu'à récemment, toutes les écoles possédaient un logement de fonction qui était attribué au responsable de bâtiment scolaire et à sa famille. Il était obligatoire pour lui de vivre dans ce logement. Cependant, au fur et à mesure des années, cette pratique n'a plus été appliquée systématiquement.

La proposition PR-1429, comme la précédente, nous arrive dans l'urgence. En effet, lors de sa présentation en commission, les commissaires ont appris qu'entre les années scolaires 2012-2013 et 2020-2021 le nombre d'enfants accueillis quotidiennement au parascolaire était passé d'un peu plus de 4600 à 6800, soit une augmentation de 48%. Le soir, l'évolution a été encore plus rapide avec une augmentation de 71% sur la même période, le nombre d'enfants accueillis passant d'un peu plus de 2100 à 3600. Cette croissance s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves entre 2012 et aujourd'hui et par l'augmentation du taux de fréquentation du parascolaire. Ce taux est passé de 43% pour l'année scolaire 2010-2011 à 56% en 2020-2021.

Le coût total net du crédit de la délibération I s'élève à 3 463 000 francs; le coût total net du crédit de la délibération II s'élève à 773 000 francs. Les sites faisant l'objet de changements d'affectation et de typologie devront, pour chacun d'entre eux, faire l'objet de requêtes en autorisation de construire. Les rédactions, dépôts et obtentions de ces autorisations de construire feront partie du mandat d'architecte qui sera attribué deux mois après le vote de la proposition PR-1429 par le Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. Il faut compter trois à quatre mois de travaux par site. Les dates de mise à disposition des locaux dépendent de celle de l'acceptation de la présente proposition par le Conseil municipal.

Enfin, les locaux sont répartis en trois lots: premièrement, les établissements libres dès maintenant, à savoir l'école de Cité-Jonction, l'école Le-Corbusier, l'école Pré-Picot, l'école des Vollandes et l'école du XXXI-Décembre; deuxièmement, les établissements libres dès juin 2021, à savoir l'école des Allobroges, l'école des Eaux-Vives, l'école Le-Corbusier et l'école du Sujet; troisièmement l'école des Grottes libre dès 2023, l'école des Franchises libre dès 2025 et l'école des Ouches libre dès 2026. Lors du vote, la majorité de la commission des travaux et des constructions a accepté la recommandation suivante: «Les services doivent consulter des représentants de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).» Suite à cela, la commission a accepté à l'unanimité la proposition PR-1429.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Paule Mangeat** (S). En 2021, nos deux magistrates M<sup>me</sup> Kitsos et M<sup>me</sup> Perler devront revêtir leur costume de super-héroïnes pour faire sortir de terre quatre écoles et bien plus de structures parascolaires en moins de six mois, afin que chaque élève puisse avoir une place à l'école à la rentrée 2022; mais il s'agit également d'assurer un accueil continu et universel dans les structures parascolaires du matin au soir. Quand on sait que la planification d'une école depuis le projet initial jusqu'à la première rentrée scolaire où elle fonctionne prend sept ans, nous pouvons parler ici d'un exploit et de super-pouvoirs, puisque nos deux magistrates prévoient de faire tout cela en six mois! Je me réjouis que la Ville de Genève puisse se reposer sur de pareilles super-compétences pour rattraper le retard pris et le manque d'anticipation des précédentes législatures.

Dans cette urgence, selon un autre principe rationnel et universel selon lequel rien ne se perd et tout se transforme, la proposition d'utiliser les logements de fonction des concierges des écoles, déjà libérés selon la volonté des concierges eux-mêmes, afin d'en faire des structures parascolaires et de combler ainsi une partie des besoins à moindre coût est une bonne solution, réalisable dans les délais pour de nombreuses écoles de la ville. Toutefois, compte tenu des enjeux, nous invitons M<sup>me</sup> Perler à nous tenir régulièrement informés de l'avancement de ces réalisations en commission. Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite donc, en ce 12 décembre – si ce n'est qu'on est le 13, à présent... –, à accepter la proposition PR-1429 du Conseil administratif ainsi costumé et se réjouit de pouvoir compter sur les super-pouvoirs de ses deux magistrates. (*Applaudissements.*)

**M. François Bärtschi** (MCG). J'interviendrai très rapidement. Nous voterons les crédits demandés dans la proposition PR-1429, il n'y a pas de souci de ce côté-là, car les enfants ne doivent pas souffrir de cette situation. Néanmoins, le Mouvement citoyens genevois est scandalisé par l'attitude du Conseil administratif, qui nous a présenté cette demande de crédit le 24 novembre... Enfin, pas tout à fait. En tout cas, nous avons reçu le rapport PR-1429 A le 24 novembre dernier. On ne peut pas travailler en très peu de temps sur des crédits qui se montent à des dizaines de millions de francs! Ça ne joue pas! Nous exprimons donc notre mécontentement. Je terminerai par là.



*Deuxième débat*

**Le président.** Nous passons au vote des délibérations I et II de la proposition PR-1429, assorties de la recommandation de la commission des travaux et des constructions.

Mises aux voix article par article et dans leur ensemble, les délibérations I et II assorties de la recommandation de la commission sont acceptées par 62 oui contre 1 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

*DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 463 000 francs, destiné à la transformation de surfaces en locaux parascolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 463 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés.

*DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 773 000 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de nouveaux locaux parascolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 773 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

La recommandation est ainsi conçue:

*RECOMMANDATION*

Les services doivent consulter des représentants de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

## 7. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1584, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* François Bärtschi, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Luc Barthassat et Daniel-Dany Pastore: «Un vrai scandale: la Ville de Genève imprime à Fribourg»;
- M-1585, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel-Dany Pastore: «Préserveons la santé de la population en construisant des aménagements ombragés en Ville de Genève»;
- M-1586, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin et Daniel-Dany Pastore: «Des stages en plus pour nos jeunes»;
- PRD-286, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* François Bärtschi, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Luc Barthassat et Daniel-Dany Pastore: «Pour l’embauche obligatoire de résidents genevois».

## 8. Interpellations.

Néant.

## 9. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-576, de *M.* Pierre-Yves Bosshard: «Carré-Vert: la Ville entend-elle défendre ses droits avec détermination?»;
- QE-577, de *M.* Matthias Erhardt: «Quels critères pour actionner le dispositif «grand froid»?»;
- QE-578, de *M<sup>me</sup>* Laurence Corpataux: «Où est passé le Musée de l’horlogerie?»;
- QE-579, de *M.* Philippe de Rougemont et *M<sup>me</sup>* Paule Mangeat: «Ecart de performance énergétique après rénovations de bâtiments: comment corriger la situation?».

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.)*

**La présidente.** Et voilà, Mesdames et Messieurs, nous avons terminé cette journée-marathon! Un immense merci pour votre discipline, vos propos et le caractère constructif de nos débats. Je tiens à remercier encore plusieurs personnes, même si cela a déjà été fait: M. Samuel Blanchot, M<sup>me</sup> Nuccia Salerno, M. Philippe Krebs, M<sup>me</sup> Séverine Leveau, M<sup>me</sup> Monica De Quarti, M<sup>me</sup> Carmen Moor, M. David Boquete et, évidemment, notre super-Service du Conseil municipal: M<sup>mes</sup> Valérie Hénot, Laura Ianni, Melissa Eve-Cordey, Loretta Piticchio, ainsi que MM. Guillaume Rogez et Christian Maréchal, qui ont permis que ces débats se déroulent dans les meilleures conditions possible, vu la situation sanitaire. Je tiens aussi à remercier M. Gionata Buzzini et M. Olivier-Georges Burri, ainsi que les membres du Conseil administratif, ma vice-présidente, mon vice-président et mes collègues du bureau du Conseil municipal pour leur travail. Très belles Fêtes, tout de bon et sans doute à l'année prochaine! *(Applaudissements.)*

Séance levée le dimanche 13 décembre 2020 à 0 h 40.

## SOMMAIRE

|   |      |
|---|------|
| 1. Exhortation . . . . .  | 4576 |
| 2. Communications du Conseil administratif . . . . .  | 4576 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .  | 4576 |
| 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2021 (PR-1415 A/B/C). Troisième débat . . . . .  | 4576 |
| 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2020 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 36 250 000 francs, soit:   |      |
| – 32 894 000 francs destinés à l'achat et à l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de quatre écoles primaires de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève; |      |
| – 3 356 000 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons scolaires modulaires et déplaçables (PR-1428 A) . . . . .   | 4602 |
| 6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2020 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 236 000 francs, soit:    |      |
| – 3 463 000 francs destinés à la transformation de surfaces en locaux parascolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève;   |      |
| – 773 000 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de ces nouveaux locaux parascolaires (PR-1429 A) . . . . .  | 4629 |
| 7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .  | 4641 |
| 8. Interpellations . . . . .  | 4641 |

9. Questions écrites . . . . . 4641

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*